



PROJET DE TERRITOIRE

2021-2030





TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| I. Préambule | 1 |
| Qu'est-ce qu'un Projet de territoire ? | 2 |
| La CCBTA, ses compétences | 2 |
| La démarche de Projet de territoire | 3 |
| | |
| II. Le portrait de territoire | 5 |
| Démographie, ménages | 6 |
| Habitat | 7 |
| Offre d'équipements sportifs, culturels et sociaux | 9 |
| Santé | 9 |
| Economie et emploi | 10 |
| Mobilité et transports | 13 |
| L'agriculture bio | 15 |
| Patrimoine | 16 |
| Tourisme | 17 |
| | |
| III. Le projet de territoire | 19 |
| | |
| AXE 1 POUR UN CADRE DE VIE AGREABLE, DURABLE ET RICHE DE SENS | 23 |
| Orientation 1 Développer un habitat durable et accessible à tous | 24 |
| Orientation 2 Agir pour la transition énergétique et écologique | 27 |
| Orientation 3 Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité commune et de développement | 29 |
| Orientation 4 Agir pour des centres-bourgs attractifs et vivants | 32 |
| | |
| AXE 2 POUR UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ACCESSIBLE A TOUS ET VECTRICE DE COHESION SOCIALE | 33 |
| Orientation 5 Pérenniser et consolider l'offre d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse | 34 |
| Orientation 6 Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle | 36 |
| Orientation 7 Faciliter l'accès aux soins et simplifier le parcours santé du patient, accompagner les personnes âgées dépendantes et/ou handicapées | 38 |
| Orientation 8 Favoriser le maintien et le développement des services de proximité | 40 |
| Orientation 9 Améliorer et développer les équipements majeurs et de proximité | 41 |
| Orientation 10 Favoriser le « Faire-Ensemble », à travers le développement de Tiers-Lieux | 41 |
| | |
| AXE 3 POUR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE CREATRICE D'EMPLOI, ANCREE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE | 43 |
| Orientation 11 Renforcer la dynamique économique en développant de nouvelles filières d'innovation ancrées dans le développement durable | 44 |
| Orientation 12 Faire de la Terre d'Argence une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme | 46 |
| Orientation 13 Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire | 50 |



I. PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un Projet de territoire ?

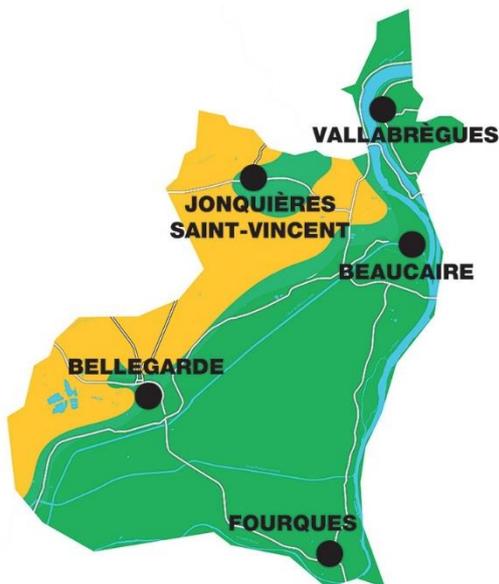
Le Projet de territoire est une feuille de route stratégique qui guide l'action communautaire. Il s'agit, en tenant compte des forces et fragilités propres au territoire, de définir une stratégie pour renforcer son attractivité et améliorer la qualité de vie des habitants. Il est à la fois une ambition pour l'avenir et la traduction de cette ambition dans un plan d'actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années. Validé en conseil communautaire, le Projet de territoire constitue un outil:

- De construction d'une vision commune pour le territoire de demain : Il est l'occasion de réfléchir ensemble sur les évolutions souhaitées pour le territoire, au bénéfice de ceux qui le pratiquent : habitants, entrepreneurs, touristes, etc.
- D'aide à l'action : Il définit les principaux chantiers et actions que la CCBTA mènera pour atteindre ses ambitions.
- De communication : Il donne au grand public de la visibilité sur l'action publique de la CCBTA.
- D'aide à la mobilisation : En apportant une vision globale du Projet de territoire, la CCBTA souhaite favoriser la mobilisation des acteurs sans lesquels les changements attendus ne pourraient s'opérer : partenaires financiers, porteurs de projet, citoyens, etc.
- De mobilisation des services dans un projet commun : D'un point de vue opérationnel, il donne une direction aux services gestionnaires de la CCBTA, en charge du suivi et de la mise en œuvre des actions retenues.

La CCBTA, ses compétences

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a été **créée en 2001** et a poursuivi son processus de développement depuis par des transferts réguliers de compétences et par des programmes d'investissement et de développement économique.

Elle est composée de **cinq communes** (Beucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues) pour une population totale de **31 027 habitants** en augmentation régulière.



Outre les **compétences obligatoires** (Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique, GEMAPI, gens du voyage et la Collecte et le traitement des déchets ménagers) la Communauté de Communes exerce également les **compétences** :

- Politique du logement,
- Tourisme,
- Infrastructures portuaires,
- Propreté Urbaine,
- Patrimoine, Musée, Ville d'Art et d'Histoire, - Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s et Lieux d'Accueil Parents Enfants,
- Randonnées, Pistes Cyclables, Eclairage Public, Voirie d'intérêt communautaire.

Elle gère également des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, etc.

En revanche, elle n'exerce pas les compétences régaliennes exercées par les communes pour le compte de l'Etat comme l'état civil, la police

municipale, l'organisation des élections. Elle ne possède pas non plus de police intercommunale, hormis une Brigade anti-incivilités (sauf à Beaucaire). D'autres compétences comme la restauration scolaire sont conservées par chaque commune, qui en détermine chacune la politique.

La démarche de Projet de territoire

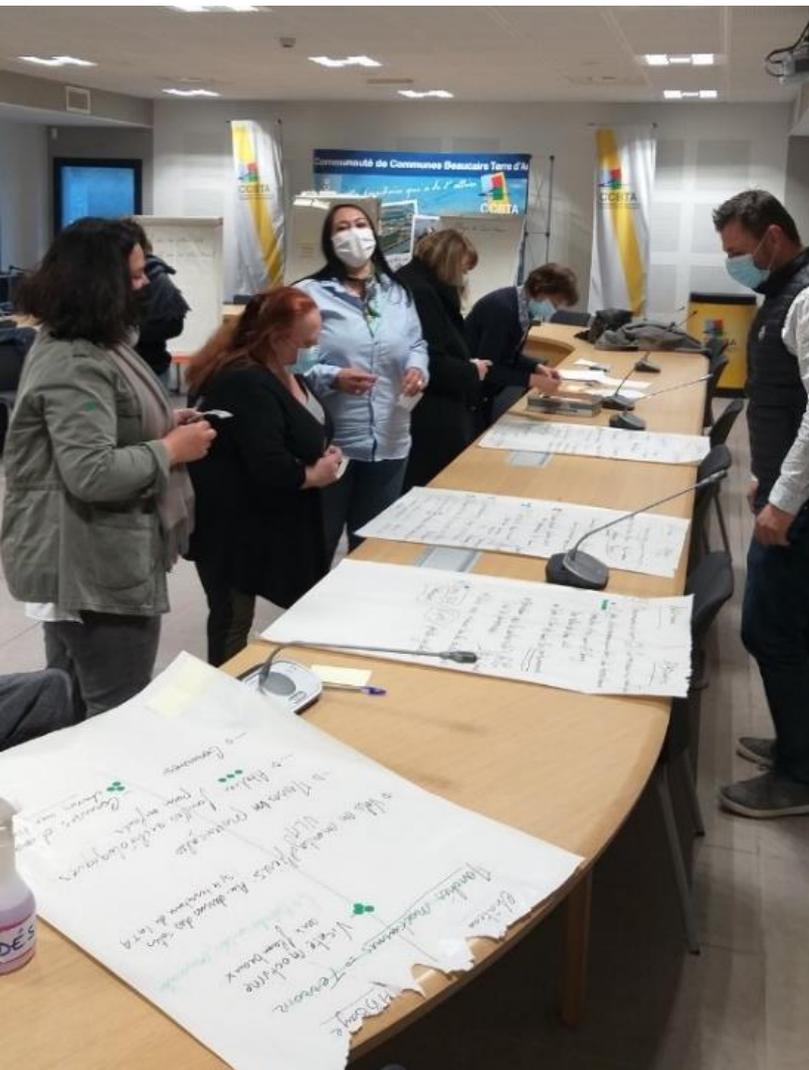
Une démarche collective de construction du projet

Dès mars 2021, la CCBTA a organisé des **ateliers avec les élus** mais aussi des **acteurs économiques** du territoire pour travailler sur les grandes orientations et aboutir à des actions concrètes à mener durant les prochaines années.

- **10 groupes de travail** animés par un élu référent et un agent de la CCBTA ont été créés, ce qui a conduit à **16 réunions** à la CCBTA et sur site (Abbaye de Saint-Roman, Château de Beaucaire) entre les élus des cinq communes de la Terre d'Argence

A travers la mise en place d'une **plateforme citoyenne** accessible depuis le site internet de la CCBTA, la collectivité a pu recueillir l'avis des usagers sur les actions à mener prioritairement.

- D'avril à mai, une première consultation citoyenne a été réalisée. **65 propositions** concrètes ont été reçues. Toutes les idées et propositions reçues ont été prises en compte.
- De juillet à août, après avoir mis en ligne la synthèse des travaux des élus et des contributions des citoyens, une deuxième consultation citoyenne a permis à chacun de s'exprimer à nouveau sur les propositions d'actions du projet de territoire.



**Consultation citoyenne,
exprimez-vous sur la
plateforme en ligne !**

<https://projetdeterritoire.laterredargence.fr>



Un Projet de territoire opérationnel

Des visites de terrain sur site et sur d'autres territoires innovants ont été organisées pour consolider les propositions d'actions. Le travail réalisé a abouti à un Projet de territoire qui décline la stratégie de développement à l'horizon 2030 :

- **3 axes stratégiques** de développement ont été établis.
- **13 orientations** ont été retenues **déclinées en actions concrètes**.

Un projet qui s'articule avec les différents documents programmatiques

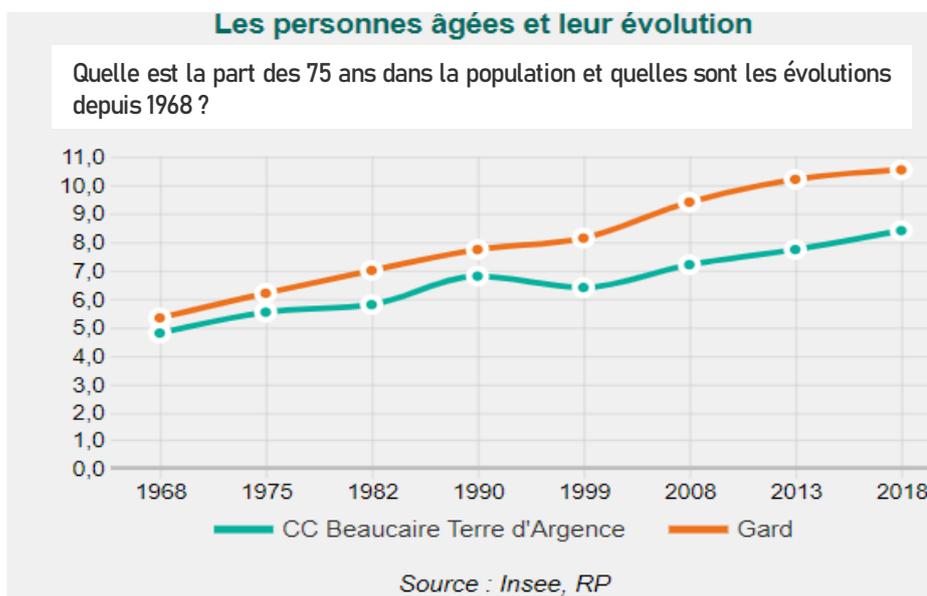
Le Projet de territoire s'inscrit dans les orientations stratégiques de développement définies à travers les différents documents programmatiques, notamment :

- Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale
- Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- Le PLH,
- La Convention Territoriale Globale,
- Le Contrat de Ville.
- La Convention 2019-2029 de renouvellement du Label Ville d'art et d'histoire.

II. LE PORTRAIT DE TERRITOIRE

Démographie, ménages

- **Une croissance démographique positive malgré un ralentissement** : Au 1er janvier 2018, la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence compte **31 027 habitants** (population municipale au sens de l'INSEE), soit une **croissance moyenne de +0,4%/an entre 2013 et 2018** (Gard : +0,4%). La croissance enregistrée sur la période précédente, entre 2008 et 2013, était toutefois de 1% en moyenne par an. Cette baisse du taux de croissance démographique suit la tendance départementale, mais de manière encore plus marquée.
- **Le solde naturel est positif**, mais le solde migratoire est négatif, égal à -0,2%/an (la différence entre les entrants et les sortants est de - 144 habitants). On observe des différences assez nettes entre les communes de la Terre d'Argence. Ainsi, les partants sont plus nombreux que les nouveaux arrivants à Beaucaire (-2,2%/an), Fourques (-1,4%/an) et Vallabrègues (-2,2%/an), tandis que ce solde migratoire est positif à Bellegarde (+0,8%/an) et à Jonquières-Saint-Vincent (+0,4%/an).
- **La taille des ménages (2,4) se stabilise et la part des personnes vivant seules augmente**
Sources : RP INSEE 2012, 2017
 - La taille des ménages était en légère baisse en 2012 par rapport à 2007, passant de 2,5 en 2007 à 2,4 en 2012. Cette tendance se stabilise, puisque en 2017, la taille moyenne des ménages est toujours de 2,4,
 - La part et le nombre des ménages vivant seuls a augmenté (+1.7% en 5 ans)
- **Des enjeux liés au vieillissement de la population : la part des 75 ans et plus en constante augmentation, avec une évolution entre 2013 et 2018 plus soutenue qu'à l'échelle du Gard**
 - En 2018, 8,4% de la population a plus de 75 ans (9,3% à l'échelle du Gard)
 - +2.14% d'évolution de 2013 à 2018, contre 0,82% à l'échelle du Gard.



Selon les données Insee, RP 2018 :

- **35,4% des plus de 75 ans vivent seuls**, avec des besoins potentiels de mesures liées au maintien à domicile (**898 personnes** dont 77,1% sont des femmes).
- 5% des 75 ans et plus vivent dans un établissement pour personnes âgées contre 7,7% à l'échelle du Gard.

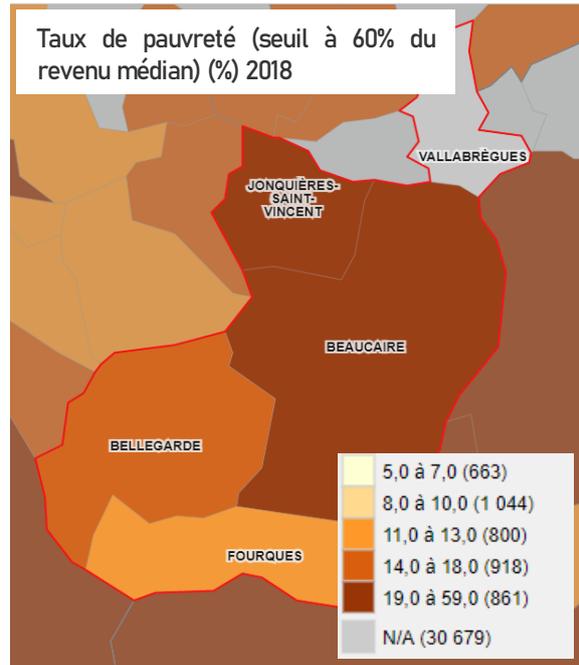
Les données Finess du 31/12/2020 recensent un total de **160 places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées**, à l'échelle du territoire intercommunal. Il s'agit d'établissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de maladie d'Alzheimer.

- **Des fragilités socio-économiques**

Source : Observatoire des territoires - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2018

Un **niveau de revenus médians par unité de consommation (18 930€)** inférieur au Département (20 020€),

Un **taux de pauvreté de 22,3%** à l'échelle de la CCBTA (19,8% dans le Gard), avec des taux plus forts pour Beaucaire et Jonquières Saint-Vincent.



Habitat

Sources : RP INSEE 2012 et 2017 ; FILOCOM 2017

Le parc de logements est dominé par la maison individuelle (69,4% en 2017, 62,2% dans le Gard) et plus en général par des logements de grande taille (65% de T4 et plus).

Le parc privé

- **Des besoins potentiels en réhabilitation**

- Comme dans le Gard, 30% des logements a été construit après 1990 (INSEE RP, 2017)
- Néanmoins, près de la moitié du parc (44,6%) est construite avant 1970 (avant la 1ere réglementation thermique), **avec des besoins potentiels en amélioration énergétique.**
- Également, 7% du parc de logements est classé en « bas de gamme » dans les fichiers Filocom en 2017 (classement cadastral 7 ou 8). Ces logements de bas de gamme sont **souvent de petite taille et se situent dans les centres anciens,**
- Près de deux tiers de ménages en 2017 ne sont pas imposables sur le revenu.

- **1 logement sur 6 se situe en copropriétés**

- La moitié de ces logements se situe dans des bâtiments de petite taille (moins de 10 logts),
- Seules 2 copropriétés sont de très grande taille (> 100 logts),
- Un parc en copropriété se situant majoritairement à Beaucaire. Environ 30 % du parc de logements du centre ancien de Beaucaire est en copropriété au sein duquel on recense une centaine de logements potentiellement dégradés.
- A l'échelle de l'ensemble du territoire, peu de logements en copropriété (5%) sont classés comme étant « inconfortables » (soit un classement cadastral 7 ou 8).

- **10,7 % des logements sont vacants, un phénomène en hausse**

- 1 569 logements étaient vacants en 2017 selon l'Insee, soit 10,7% de l'ensemble des logements (Gard=8,2%).
- Selon l'Insee, la vacance est en hausse (+1,1% entre 2012 et 2017). Elle concerne notamment les logements de petite taille et les maisons de ville. Vallabrègues et Beaucaire sont les communes les plus concernées (11,3% et 11% respectivement),

- Selon FILOCOM la vacance structurelle, ou de longue durée, affecte un peu moins de la moitié du parc de logements vacants, soit plus de 800 logements ou environ 6% du parc des résidences principales. Cette vacance de longue durée concerne appartements et maisons de ville.
- **Des difficultés pour se loger liées au rythme de construction plus faible, notamment pour les personnes seules**
Sources : RP INSEE 2012, 2017 ; sitadel2
 - La croissance de la population est freinée par un rythme de construction plus faible qu'auparavant (-50% de la production en 2014-2018 par rapport à 2009-2013),
 - L'augmentation des prix des terrains à bâtir (230€/m² en 2019) et le manque de production de logements collectifs sont aussi un frein pour l'accueil de nouveaux ménages,
 - Se loger est plus difficile pour les personnes vivant seules à petit budget à cause d'un décalage avec l'offre (rareté de petites surfaces en bon ou très bon état).

Des besoins spécifiques

- Selon le RP INSEE 2018, **35,4% des plus de 75 ans vivent seuls**, avec des besoins potentiels de mesures liées au maintien à domicile. Cela représente 898 personnes dont 77,1% sont des femmes.
- Des difficultés dans l'accès au logement des **jeunes actifs**,
- **Gens du voyage** : des besoins recensés et des objectifs fixés dans le SDAHGV (schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage) 2019-2024.

Le parc locatif social

Source : RPLS 2019 ; DDTM30

- Le territoire dispose de **1 781 logements sociaux** (en 2019), dont 341 conventionnés privés,
- Le taux d'équipement en logement social de la CCBTA est de **13,2 %**,
- **82% des logements sociaux sont situés à Beaucaire** et 14% à Bellegarde,
- Aucune commune n'est soumise à l'art. 55 de la loi SRU, mais des besoins importants pour les ménages locaux sont constatés.
- Les T3 et T4 représentent 72 % du parc social (hors conventionnement privé) et 20% des logements sociaux sont des T1 ou T2, mais des besoins en petites surfaces sont constatés (35% des demandes émanent de personnes seules).
- **La demande locative sociale : 8 demandes pour 1 attribution en 2018**
Source : www.demande-logement-social.gouv.fr
 - En 2019, on comptait **470 demandes de logement social en attente** et 174 demandes de mutation au sein du parc social,
 - Le ratio demandes/attributions, soit la tension sur la demande en logement social, était de **8 demandes pour 1 attribution en 2018**,
 - La demande de logement social est assez stable, autour des 500 nouvelles demandes et 160 demandes de mutation. On comptabilisait 500 nouvelles demandes en 2010, 516 en 2017 et 470 en 2019.

Des ménages avec une faible capacité d'achat immobilier ; près de 70% des ménages qui sont éligibles au logement social

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

- Moins de la moitié des ménages peut accéder librement (sans aides) à la maison médiane du territoire (184.000€),
- Environ 30% des ménages sont éligibles à un logement social financé en PLAi et 70% des ménages sont éligibles au logement social,
- 45% des ménages ne peuvent pas potentiellement accéder à la location d'un T3 dans le secteur privé (logement de 55 m² au prix moyen constaté de location de 9,4 €/m² en février 2020).

Offre d'équipements sportifs, culturels et sociaux

Le territoire est doté de nombreux équipements sportifs, culturels et sociaux. Néanmoins, il convient de les améliorer et de renforcer leur présence sur le territoire.

Santé

Une offre de santé moins accessible que dans les territoires voisins : des enjeux liés au maintien et au développement de l'offre de santé

Dans le Gard, un des départements les plus pauvres de France, **30,5 % des personnes indiquent avoir renoncé aux soins**, soit pour des raisons financières, soit pour des difficultés d'accès aux soins (faible densité médicale). Le renoncement aux soins entraîne une **aggravation de l'état de santé des personnes**.

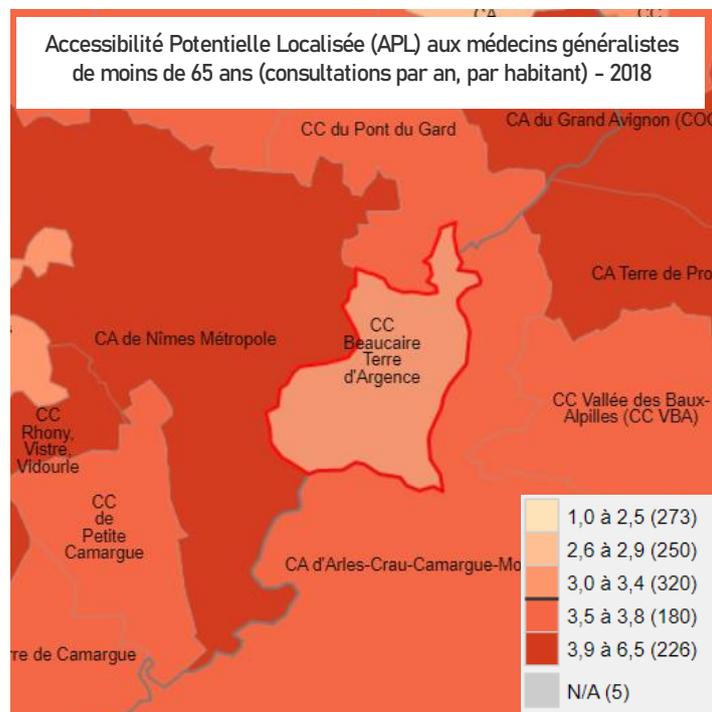
Parmi les omnipraticiens du territoire intercommunal, 47,6% d'entre eux ont 60 ans et plus (échelle Occitanie : 33,4%). Quant aux moins de 40 ans, ils représentent seulement 4,8%, contre 20,5% à l'échelle de l'Occitanie (source : FNPS 2020).

Comparativement aux territoires voisins, le territoire de la CCBTA a une **Accessibilité Potentielle Localisée (APL*) aux médecins généralistes de moins de 65 ans plus faible : 3,1 consultations par an par habitant**, contre 4 à l'échelle de Nîmes Métropole.

Source : SNIIR - AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

*L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui vise à mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants, du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Pour l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans : seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte ce qui permet par différence d'anticiper les cessations d'activité et donc les zones qui sont susceptibles de devenir fragiles à court terme.



Médecins pris en compte : cabinet de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, omnipraticiens, remplaçants, homéopathes, acupuncteurs, gériatres, médecine physique, ainsi que les consultations en centre de santé.

Des enjeux spécifiques liés à la santé mentale

La crise sanitaire a eu un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale en France, rappelant la nécessité de porter une attention spécifique à cette dimension. Chez les adultes, les troubles psychiques se sont accrus, notamment face aux risques d'infection, aux mesures de restriction et aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Ce phénomène touche également les jeunes : selon une enquête de *Santé publique France*, 40% de jeunes de 12 à 18 ans, déclarent souffrir de troubles anxieux depuis la pandémie.

Sur nos 5 communes, on constate un accroissement du nombre de cas recensés d'enfants présentant un Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDHA) -une tendance constatée également à l'échelle du pays- avec des difficultés d'apprentissage nécessitant une prise en charge.

L'offre du territoire de la CCBTA se concentre sur la commune de Beaucaire, avec :

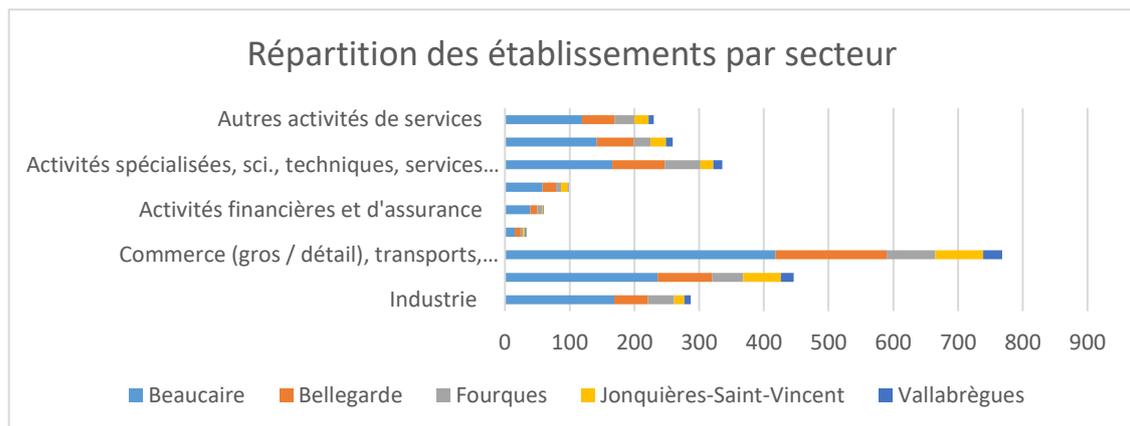
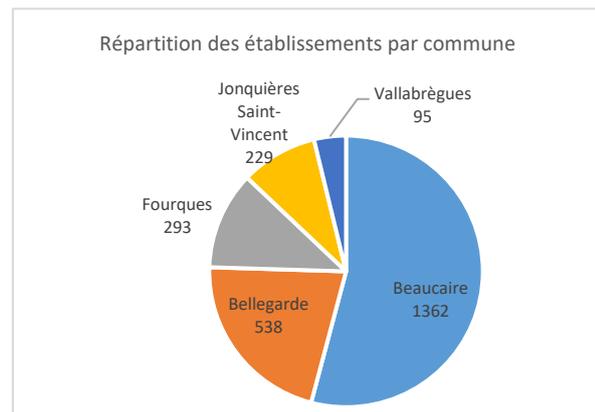
- 2 Centres Médico Psychologiques (CMP) qui dépendent de l'hôpital Mas Careiron d'Uzès : l'un est à destination des adultes (CMP) ; l'autre à destination des enfants et adolescents (CMPEA). A noter, des délais d'attente longs (environ 6 mois) qui révèlent l'insuffisance de l'offre du territoire par rapport aux besoins.
- 2 psychiatres libéraux.

Economie et emploi

Un tissu économique dynamique à conforter

Source : INSEE REE - 2020

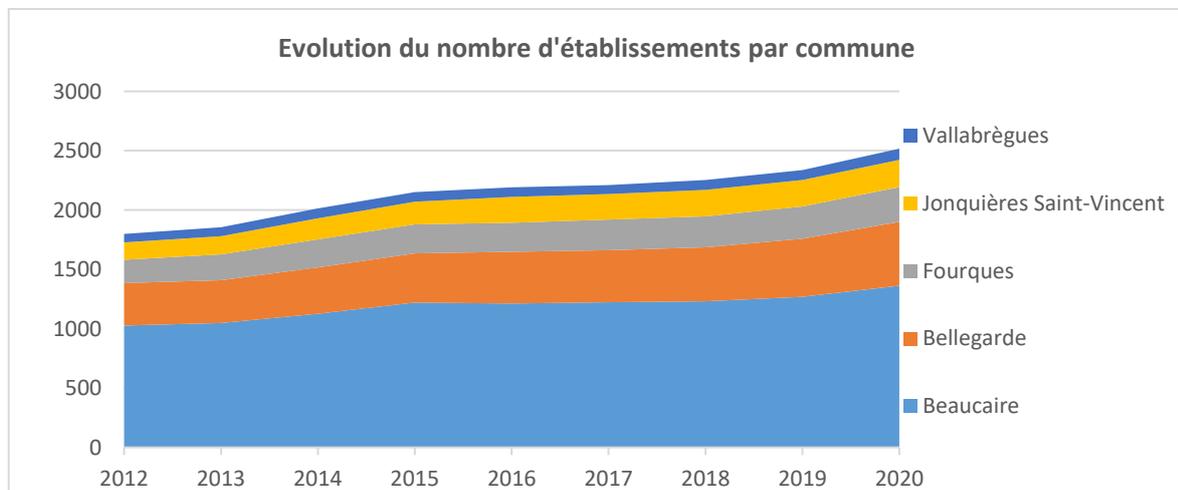
- **2 517 établissements** sont implantés sur les 5 communes de la Terre d'Argence (soit 3,6% des établissements du Gard).
- **7 582 personnes (salariés et indépendants)** travaillent sur le territoire (3,1% des emplois du département). 80% des emplois sont des emplois salariés



- Avec 1362 établissements **Beaucaire regroupe plus de la moitié du tissu économique de la communauté de communes** (54%). Par ailleurs 4 890 personnes travaillent sur la commune (64% des emplois de la Terre d'Argence). La commune compte plusieurs zones d'activité :
 - Zone commerciale des Milliaires qui regroupe des grandes enseignes commerciales : Carrefour, Intersport, Villaverde, Weldom, La Foir'Fouille, King Jouets, et de nombreuses

autres enseignes. Au total la zone des Milliaires compte près de 90 entreprises et plus de 450 emplois.

- Zone industrielle Domitia et zone artisanale de la Mézarde sur laquelle sont implantés de nombreux sites industriels (Chimirec, la Gloriette, Secanim, Gizzi Démolition, Socaf, Sotraco, etc.). Au total 65 entreprises sont implantées sur cette zone qui regroupe plus de 465 emplois. La mise en service prochaine de la plateforme logistique Concerto devrait permettre la création de 100 à 150 emplois supplémentaires. Par ailleurs cette zone compte également plusieurs projets d'implantation qui devraient également impacter fortement l'emploi de la commune.
- La **commune de Bellegarde** rassemble quant à elle **538 établissements**, soit plus de **20% du tissu économique**, et 1479 emplois. Elle dispose de 2 zones artisanales :
 - Zone artisanale du Rieu qui compte 6 entreprises pour 15 emplois environ ;
 - Zone artisanale de la Salicorne qui compte 8 entreprises pour 50 emplois.
- **293 établissements** sont implantés sur la commune de **Fourques** qui dispose d'une grande zone à vocation artisanale (zone de Lédignan) rassemblant à elle seule 54 établissements et plus de 200 emplois. Au total, la commune compte 540 emplois.
- La commune de **Jonquières-Saint-Vincent** comptabilise 229 établissements dont 20 sont situés dans la zone artisanale de la Broue à l'entrée de la ville. Une cinquantaine de personnes travaille dans cette zone. 484 personnes travaillent à Jonquières-Saint-Vincent.
- Enfin la commune de **Vallabrègues** compte près d'une centaine d'entreprises (95) et près de 200 emplois. Celle-ci dispose d'une zone artisanale en cours de commercialisation proposant 7 lots dédiés à des activités artisanales.
- **Le nombre d'établissements progresse régulièrement** sur les différentes communes du territoire : de 1 799 établissements en 2012 à 2 517 en 2020, soit **718 créés**.



Des enjeux liés au maintien des actifs sur le territoire et à la création d'emplois

La population active

Source : RP INSEE 2012 - 2017

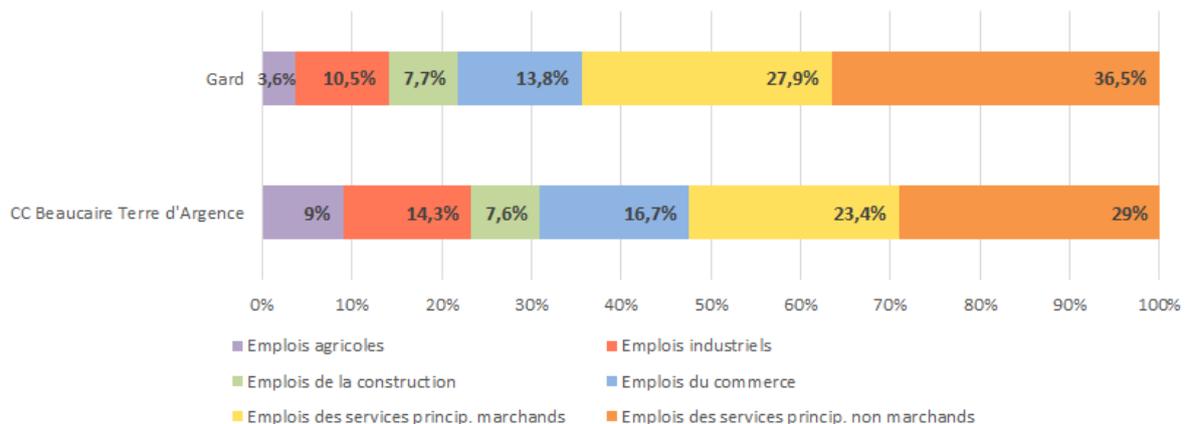
- La CCBTA compte **13 823 actifs** âgés de 15 à 64 ans, pour un **taux d'activité de 72%** (contre 71% dans le Gard). Ce taux est en augmentation de 1,8 point depuis 2012. Parmi ces actifs, 81% sont des actifs occupés. Ce taux croît au même rythme que la population depuis 2012 (+0,4%/an d'actifs pour la CCBTA, contre +0,1%/an pour le Gard).

- Par opposition, **19% de la population active est constituée d'actifs au chômage, pour un taux d'évolution beaucoup plus élevé qu'à l'échelle du Gard (+2,2%/an d'actifs pour la CCBTA, contre 0,8%/an pour le Gard),**
- **Le chômage touche plus les femmes que les hommes.** Plus de 20% d'entre elles se déclarent en recherche d'emploi contre 16% chez les hommes. Ce phénomène est encore plus visible parmi les plus de 55 ans.
- Beaucaire Terre d'Argence compte en 2017 31% d'employés, 28% d'ouvriers, soit 7 points de plus qu'à l'échelle du Gard, ce qui constitue donc une spécificité pour la CCBTA. Également, l'intercommunalité compte 23% de professions intermédiaires (2 points de moins qu'au sein du Gard), 8% d'artisans, et 7,5% de cadres (4,5 points de moins qu'au sein du Gard).

L'emploi

- Beaucaire Terre d'Argence compte 7 400 emplois au lieu de travail (source : RP INSEE 2017).
- En 2017, les principaux secteurs employeurs sont les services non marchands (29%), les services marchands (23%), le commerce (17%) et l'industrie (14%),
- Spécificité de la CCBTA : le secteur agricole (9% d'actifs pour la CCBTA, contre 4% pour le Gard) et industriel (14% d'actifs pour la CCBTA, contre 10% pour le Gard) emploient plus d'actifs que le département.

Répartition de l'emploi total par secteurs économiques en 2017



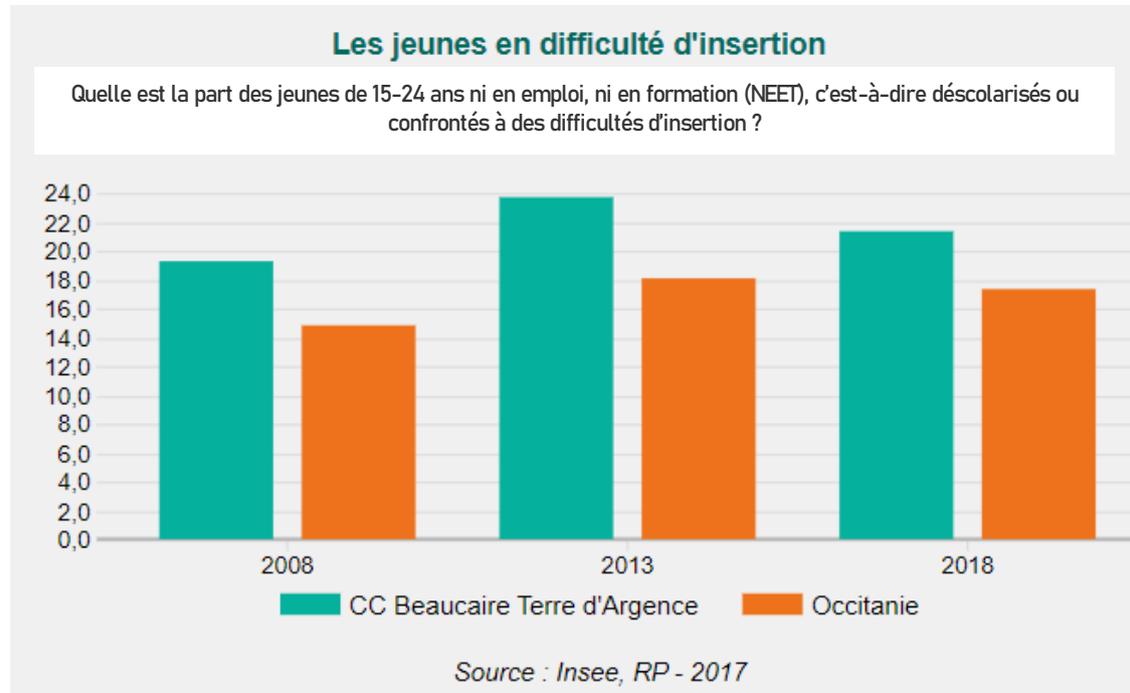
Source : RP INSEE 2017, calcul et traitement A'U

- L'indicateur de concentration d'emploi met en avant **qu'une grande partie des habitants de la CCBTA hors Beaucaire travaille en dehors de l'EPCI** ce qui va de pair avec une augmentation des distances domiciles-travail et un risque de fragilité économique plus important lié au coût des déplacements.

La formation

Source : Insee, RP - 2018

21,3% des jeunes de 15-24 ans n'ont ni emploi ni formation, une part plus importante qu'à l'échelle de la région Occitanie.



Mobilité et transports

Réseau routier et voirie

Sources : RP INSEE 2017, DDTM du Gard 2019

- **47% des ménages** au sein de la Communauté de communes **possèdent une voiture**, et **40% en possèdent deux**.
- Beaucaire Terre d'Argence est assez fréquenté, puisqu'on y recense **12 095 véhicules par jour** (croisement de la D90 et de la D15) et **18 495 véhicules** par jour sur la D15 en limite des Bouches-du-Rhône.

Eco-mobilité

Source : Conseil départemental du Gard 2020

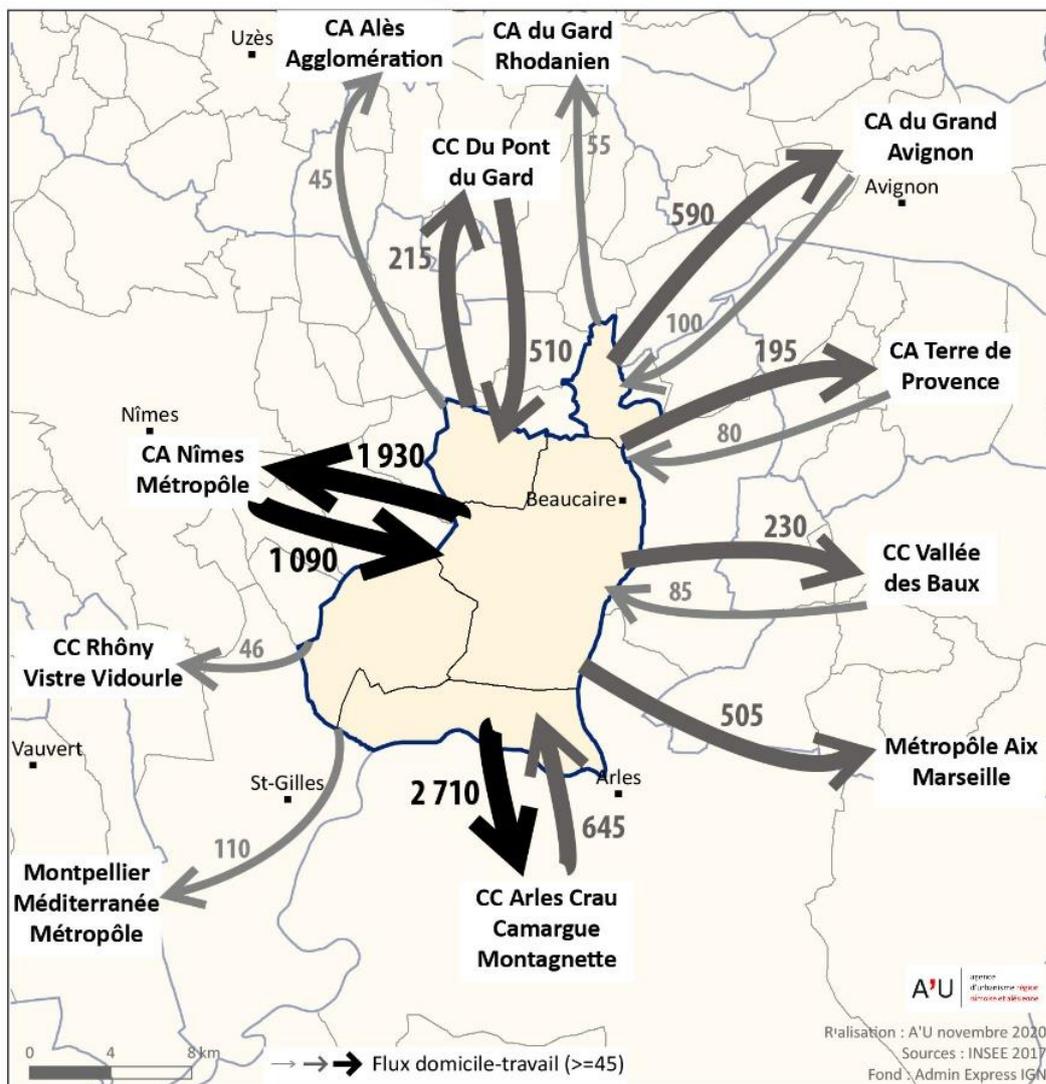
- Le territoire compte **une voie verte récemment aménagée**, reliant Beaucaire et Uzès en passant par le Pont du Gard et une boucle cyclo découverte reliant Beaucaire à Saint-Gilles en passant par Fourques (ViaRhôna provisoire).
- Beaucaire Terre d'Argence compte une « zone 30 » à Beaucaire (Quai Général de Gaulle, rue de la Révolution et rue du Champ de Foire) et une zone de rencontre à Bellegarde (Rue du Rieu, rue de Saint-Gilles) qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires cyclables (sans marquage),
- La création de la voie verte Beaucaire-Fourques est en cours de préparation (étude Maitrise d'œuvre), tandis que les travaux de la portion Beaucaire-Bellegarde commenceront le 1/01/2021.

Flux domicile-travail : des enjeux liés au développement des alternatives à la voiture individuelle

Source : RP INSEE 2017

- 48% des actifs du territoire travaillent hors du territoire : En 2017, 7 000 actifs sortent de CCBTA pour travailler, lorsque 2 960 actifs entrent sur le territoire, et 4 480 actifs restent sur CCBTA.
- La CA de Nîmes Métropole et la CC Arles Crau Camargue Montagnette accueillent la majorité des actifs sortants de la CCBTA, avec respectivement 27 et 39% des actifs,
- La voiture représente 86% de la part modale pour les navettes domicile-travail : Avec 86% de part modale, la voiture est le principal mode de déplacement utilisé pour les navettes domicile-travail. La marche à pied, les transports en commun, et les deux roues représentent 5%, 2% et 3% des déplacements.

CC Beaucaire Terre d'Argence - Flux externes domicile-travail en 2017



L'agriculture bio

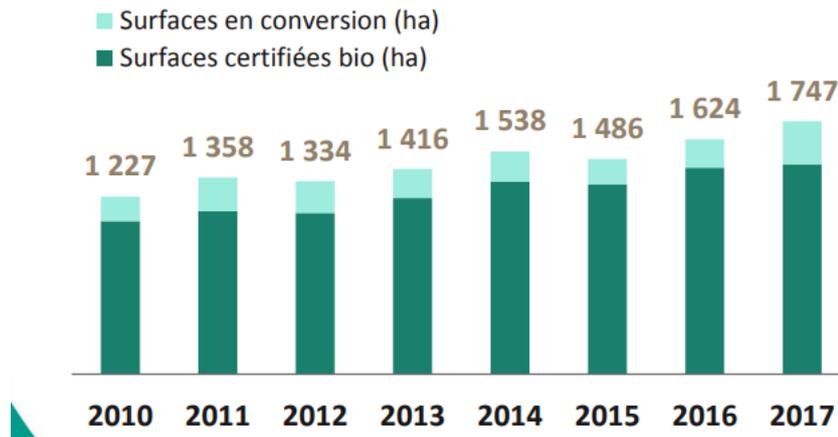
Une agriculture bien ancrée dans le territoire

Source : 2010 à 2017 : Agence Bio/OC, 2018 : Estimations Interbio Occitanie.

- **74 exploitations Bio**, soit **18% des exploitations** du territoire (RGA, 2010) et 9% des exploitations du Gard.
- **1747 ha** dont 297 ha en conversion, soit environ **15% de la SAU du territoire** (RGA, 2010) et 6,5% des surfaces bio du Gard. Une part en Bio largement supérieure à la moyenne française (3,5%).

Un rythme de croissance soutenu

EVOLUTION DU SURFACES BIO SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBTA



Une production bio diversifiée à conforter et renforcer

Assolement bio et conversion du territoire en 2017 :

1747 ha de production bio, répartie comme suit :

- Surfaces fourragères : 634 ha
- Vignes : 544 ha
- Grandes cultures : 213 ha
- Fruits et oléicultures : 122 ha
- Légumes frais (78 ha)
- Autres surfaces (Gel, jachères.) : 153 ha.

Patrimoine

Un patrimoine riche et diversifié

Le territoire de Beaucaire et de la Terre d'Argence présente un patrimoine riche et diversifié, composé :

- De **55 monuments, 1 site et 300 objets mobiliers classés ou inscrits sur la liste des Monuments historiques**. A noter, la présence d'ensembles patrimoniaux de grande valeur : l'Abbaye rupestre de Saint-Roman-de-l'Aiguille et le château médiéval de Beaucaire.
- Des **centres anciens** de Beaucaire et Fourques, à forte dimension patrimoniale, dotés d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
- D'un **petit patrimoine rural** riche (moulins, chapelles et lavoirs, etc.) révélé et valorisé depuis 2009 par un plan patrimoine ;
- D'un **élément identitaire fort** du territoire, **l'eau** : Fleuve Rhône et le Petit Rhône, canal de Rhône à Sète, canaux d'irrigation, etc)
- D'entités paysagères façonnées par les productions agricoles et viticoles :
- De sites techniques et des **musées** qui complètent l'offre de découverte du territoire, de ses traditions et savoir-faire : musée de France Auguste Jacquet, Vieux mas et Mas gallo-romain des Tourelles à Beaucaire ; musée de la vannerie à Vallabrègues ; musée de l'eau à Bellegarde ; ateliers d'artisans des métiers d'art... ;
- **D'équipements culturels** (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Casino municipal et Conservatoire à rayonnement local - musique, théâtre et danse - à Beaucaire ; auditorium de Fourques ; le pôle associatif et culturel de Bellegarde).
- De **traditions provençales** et **camarguaises** qui viennent compléter l'offre en matière culturelle à travers un programme de manifestations (férias, fête de la Madeleine, « Rencontres équestres », foire aux chevaux, festival européen de la vannerie).

Un territoire qui s'engage dans le développement de la politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine

Depuis 2001, le territoire de Beaucaire bénéficie du **Label Ville d'Art et d'Histoire**, label de qualité qui a engagé la Ville, puis l'EPCI depuis la prise de compétence Patrimoine en 2012, dans une **politique culturelle dynamique de connaissance, de conservation, et de médiation du patrimoine**. Cet engagement répond aux enjeux que représentent l'appropriation du patrimoine par les habitants et la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective. Cette politique vise **4 objectifs** :

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- Proposer au public local et touristique des visites de qualité.

Dans ce cadre, ont notamment été mis en place :

- Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,
- Un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié,
- Des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- Une communication active sur l'architecture et le patrimoine.
- Un programme collectif de recherches, projet de sauvegarde, valorisation et promotion du site et du monastère de Saint-Roman-de-l'Aiguille, etc.

Tourisme

L'offre d'hébergement touristique : des enjeux de consolidation de l'offre

Capacité d'hébergement en lits touristiques – Beaucaire Terre d'Argence

| | | Beaucaire | Bellegarde | Fourques | Jonquières-St-Vincent | Vallabrègues | TOTAL |
|-----------------------------|----------|-------------|------------|------------|-----------------------|--------------|-------------|
| Hôtel | Etbs | 2 | 1 | 1 | - | - | 4 |
| | Chambres | 66 | 29 | 50 | - | - | 145 |
| | Lits | 132 | 58 | 100 | - | - | 290 |
| Chambres d'Hôtes | Etbs | 10 | 6 | 2 | 1 | 2 | 21 |
| | Chambres | 24 | 11 | 2 | 2 | 7 | 46 |
| | Lits | 56 | 28 | 4 | 4 | 14 | 106 |
| Meublés/gîtes | Etbs | 35 | 14 | 7 | 2 | 6 | 64 |
| | Lits | 296 | 115 | 64 | 8 | 43 | 526 |
| Camping | Etbs | - | - | - | - | 1 | 1 |
| | Chambres | - | - | - | - | 79 | 79 |
| | Lits | - | - | - | - | 316 | 316 |
| Anneaux de plaisance | Struct. | 1 | 1 | - | - | 1 | 3 |
| | Anneaux | 230 | 70 | - | - | 20 | 320 |
| | Lits | 920 | 280 | - | - | 80 | 1280 |
| Nombre total de lits | | 1404 | 481 | 168 | 12 | 453 | 2518 |

En 2019, Beaucaire Terre d'Argence a une capacité de **2518 lits touristiques**.

A noter qu'entre 2014 et 2020, le **nombre d'établissements a baissé**, notamment dans le secteur de l'hôtellerie : **4 établissements ont fermé** (3 à Beaucaire et 1 à Bellegarde), représentant **une perte de 228 lits**.

A noter également, la présence de 3 aires de camping-car situées à Beaucaire, Bellegarde et Vallabrègues qui comprennent 6 places chacune, et viennent compléter l'offre d'accueil du territoire.

Les nuitées touristiques

En 2019, la destination Beaucaire Terre d'Argence totalise **1 258 000 nuitées touristiques**, soit 4 % des nuitées départementales.

En 2020, le nombre de nuitées touristiques s'établit à 984 801, soit une baisse de 22% par rapport à 2019, s'expliquant par le contexte sanitaire.

Source : Orange Labs – Tourisme et Territoires – Gard Tourisme – Edition 2020



III. LE PROJET DE TERRITOIRE

Le **Projet de territoire** permet d'affirmer une ambition et des choix politiques pour le développement de Beaucaire Terre d'Argence. Il s'inscrit dans une démarche globale de développement durable qui vise à assurer un développement économique et résidentiel tout en préservant l'environnement, la qualité du cadre de vie et le bien-vivre ensemble.

Il traduit la volonté de la CCBTA de relever plusieurs défis transversaux aux politiques publiques :

➤ **Le défi de la cohésion sociale**

Continuer d'être un territoire accueillant et solidaire ; participer à la réduction des inégalités et de l'isolement ; développer des projets pour tous qui favorisent le bien vivre ensemble et les liens intergénérationnels ; impliquer les citoyens en tant qu'acteur du développement de leur territoire ;

➤ **Le défi de l'attractivité, de l'image, et du dynamisme économique**

Maintenir et consolider le dynamisme existant ; créer de la valeur en s'appuyant sur l'identité et les forces du territoire et en développant une offre différenciante et innovante ; Favoriser l'emploi ;

➤ **Le défi de la transition écologique et énergétique**

Aller vers des projets économes en énergie et à faible impact environnemental ; s'adapter au changement climatique ; s'inscrire dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pratiques qui valorisent et respectent notre bien commun qu'est la Terre ;

➤ **Le défi lié aux transitions démographiques et sociétales**

Assurer un développement qui tient compte des enjeux liés au vieillissement de la population, à l'évolution des modes de vie et aspirations des ménages (pratiques de consommation, modes d'habiter, proximité avec la nature, etc) ;

➤ **Le défi de la transition numérique**

Utiliser le numérique comme un levier de développement ; Accompagner le territoire, les acteurs économiques et les habitants vers une transition numérique qui profite à tous et ne laisse personne au bord du chemin.

Le **Projet de territoire** se structure autour de **3 AXES STRATEGIQUES**, déclinés en **13 ORIENTATIONS** qui entretiennent de fortes relations entre elles.

AXE 1 | Pour un cadre de vie agréable, durable et riche de sens

Orientation 1 |

Développer un habitat durable et accessible à tous

Orientation 2 |

Agir en faveur de la transition énergétique et écologique

Orientation 3 |

Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité commune et de développement

Orientation 4 |

Agir pour des centres-bourgs attractifs et vivants

AXE 2 | Pour une offre de services et d'équipements accessible à tous et vectrice de cohésion sociale

Orientation 5 |

Pérenniser et consolider l'offre d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse

Orientation 6 |

Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Orientation 7 |

Faciliter l'accès aux soins et simplifier le parcours santé du patient, accompagner les personnes âgées dépendantes et/ou handicapées

Orientation 8 |

Favoriser le maintien des services publics et simplifier l'accès aux services

Orientation 9 |

Améliorer et développer les équipements majeurs et de proximité

Orientation 10 |

Favoriser le « Faire-Ensemble », à travers le développement de Tiers-Lieux

AXE 3 | Pour une économie attractive et durable, créatrice d'emploi

Orientation 11 |

Renforcer la dynamique économique existante en développant de nouvelles filières plus durables

Orientation 12 |

Faire de la Terre d'Argence une destination de tourisme à part entière, tournée vers le slow tourisme

Orientation 13 |

Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire





**AXE 1 | POUR UN CADRE
DE VIE AGREABLE,
DURABLE ET RICHE DE
SENS**

Orientation 1 | Développer un habitat durable et accessible à tous

Orientation 2 | Agir en faveur de la transition énergétique et écologique

Orientation 3 | Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité commune et de développement

Orientation 4 | Accompagner la revitalisation et l'attractivité des centres-bourgs

Orientation 1 |

Développer un habitat durable et accessible à tous

La Terre d'Argence propose un cadre de vie apprécié : elle permet à ses habitants de vivre dans des communes à échelle humaine, proches de la nature, tout en étant à moins de 30 minutes de pôles urbains structurants que sont Arles, Nîmes et Avignon.

Fort de ses atouts, le territoire bénéficie d'une forte attractivité résidentielle mais doit également faire face à d'importants enjeux en matière d'habitat. Il se caractérise par :

- Sa vitalité démographique avec une croissance qui reste toujours positive, malgré un ralentissement : cela s'explique notamment par le faible rythme de construction de logements enregistré ces dernières années qui n'a pas permis au territoire d'accueillir tous les ménages qui souhaitaient s'y installer.
- Des difficultés croissantes des ménages pour trouver un logement en phase avec leurs besoins en matière de taille, de prix et de localisation.
- La nécessité d'adapter le logement des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap ;
- Des difficultés pour les jeunes, les parents isolés, les familles monoparentales pour trouver un logement qui correspond à leurs besoins et leurs moyens,
- La maison pavillonnaire qui ne répond pas toujours aux besoins et aux capacités économiques de ces ménages.

Le territoire doit répondre de manière équilibrée aux besoins croissants et divers en logements, tout en assurant une gestion durable de ses ressources foncières. Il doit également accompagner les transitions (transition démographique liée au vieillissement de la population, transition énergétique pour favoriser le confort thermique des logements et les économies d'énergie) et assurer la cohésion sociale.

A travers le futur Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026), la CCBTA ambitionne de mener une politique de l'habitat volontariste qui vise à :

- Favoriser l'accès, la diversité et l'accessibilité pour tous des logements,
- Assurer une gestion durable et raisonnable de la ressource foncière,
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité des centres anciens,
- Répondre aux besoins des publics spécifiques en ce qui concerne le logement et l'hébergement.

➤ Objectifs

- **Favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée et innovante** qui répond aux besoins de tous, facilite le parcours résidentiel et séduit de nouveaux ménages :
 - En privilégiant le réinvestissement urbain,
 - En conciliant les intérêts liés au développement urbain et ceux liés à la préservation des paysages et du patrimoine,
 - En assurant un développement équilibré et solidaire, à l'échelle intercommunale.
- **Favoriser la mobilisation du parc vacant et la rénovation des logements, notamment dans les centres anciens** en prenant en compte les enjeux liés à :
 - La performance énergétique,
 - Le maintien à domicile et l'adaptation au handicap,
 - La lutte contre l'habitat indigne,
 - Les risques technologiques et liés aux inondations,
 - La remobilisation du parc vacant,
 - La production d'une offre à loyer abordable,

- L'adaptation de l'offre aux nouveaux modes de vie, pour attirer de nouveaux ménages.
- **Répondre aux besoins spécifiques, notamment en direction des séniors**
- **Assurer la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome** pour les rendre moins polluants et pour assurer la sécurité physique et la santé des habitants en zone rurale.

➤ Actions

Favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée et innovante :

- Mise en place d'une politique d'aides aux opérateurs pour soutenir la production d'une offre diversifiée (pistes : aide à l'accession sociale, projets d'éco-habitat, habitat inclusif).
- Accompagner la mise en œuvre d'une stratégie foncière facilitant le développement et la diversification de l'offre.
- Inventer et encourager le développement de nouvelles formes d'habitat (réfléchir à des alternatives à la maison individuelle, en phase avec les aspirations des ménages et les enjeux environnementaux) qui incluent l'habitat flottant.
- Consolider la dynamique partenariale avec les bailleurs sociaux.

Favoriser la mobilisation du parc vacant et la rénovation du parc de logements, notamment dans les centres anciens :

Pérenniser l'OPAH-RU multisites :

Engagée par la CCBTA aux côtés des partenaires de l'habitat, l'OPAH-RU 2017-2022 (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) concerne les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières Saint-Vincent. Le dispositif comporte 2 volets d'intervention :

- Le premier vise à favoriser la dynamique de rénovation du parc de logements anciens à travers l'accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires privés ;
- Le deuxième consiste à intervenir sur les îlots les plus dégradés pour pouvoir les restructurer, à travers des actions de maîtrise foncière par la puissance publique.

L'OPAH-RU prenant fin en 2022, la CCBTA mobilisera les partenaires pour poursuivre la dynamique de réhabilitation à travers une nouvelle OPAH-RU multisite (2023-2027). Ce programme constituera le volet Habitat de l'Opération de Revitalisation de Territoire, dans le cadre de Petites Villes de Demain (cf. Axe 1, orientation 4)

Renforcer l'efficacité des dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie :

Pour renforcer l'efficacité des dispositifs existants (aides façades, aides OPAH, etc), la CCBTA s'attachera à :

- Valoriser l'ensemble des dispositifs en cours : affichage mairie, réseaux sociaux, bulletins municipaux, etc.
- Faciliter l'accès aux aides : Mettre en place un dossier unique de demande d'aides pour les dispositifs communs d'aides entre les services urbanisme des communes et service habitat ; pour les aides propres à la CCBTA, mettre en place un formulaire accessible sur le site internet de la CCBTA, relayé sur le site des communes.
- Renforcer la dynamique partenariale autour de l'amélioration de l'habitat (leviers au repérage des situations, à l'accompagnement des propriétaires et à la sortie des opérations) : Architecte des Bâtiments de France, acteurs de l'immobilier, artisans, organismes publics, personnes relais (travailleurs sociaux, santé, etc), fournisseurs d'énergie, etc.
- **Dans chaque commune, renforcer la lutte contre l'Habitat indigne :**
 - Dans le cadre du permis de louer, la mise en œuvre et le suivi du permis de louer ont été délégués à la commune de Beaucaire.

- Améliorer le repérage des situations et l'orientation vers les dispositifs d'amélioration de l'habitat : sensibiliser les personnes relais (aides à domicile, infirmiers, etc)

Répondre aux besoins spécifiques, notamment en direction des séniors

- Encourager la création de maisons en partage.
- Poursuivre les actions menées en faveur du maintien à domicile (aides OPAH et en diffus)

Assurer la mise aux normes des assainissements autonomes

- Poursuivre le dispositif de soutien des propriétaires basé sur l'accompagnement financier et technique à la mise aux normes des assainissements autonomes.

Orientation 2 | Agir pour la transition énergétique et écologique

En s'engageant en faveur de la transition énergétique et écologique, la CCBTA souhaite proposer aux habitants de vivre un territoire résilient, responsable et attractif.

Pour concrétiser cet engagement, la CCBTA a approuvé le 21 octobre 2019 un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur la période 2020 -2025. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été réalisées :

- rénovation de l'éclairage public et passage en LED à 100%,
- création d'un bâtiment Nowatt,
- aide aux particuliers pour lutter contre la précarité énergétique dans le cadre de l'OPAH-RU,
- mise en place de deux plateformes de broyage de déchets verts,
- soutien à l'accroissement de capacité d'une unité de compostage sur le territoire,
- soutien à l'installation d'une Petite Centrale Hydroélectrique sur le Rhône, etc.

A travers le Projet de territoire, la CCBTA poursuit cette dynamique. Elle fait de la transition écologique et énergétique une orientation transversale qui guide son action, afin que les projets menés aient un impact faible sur l'environnement et des effets positifs sur la qualité de vie des habitants.

➔ Objectifs

- **Réduire et valoriser les déchets** : Moins de déchets à transporter et à traiter, c'est bon pour l'environnement et ce sont également des coûts moindres pour le budget des collectivités. Favoriser le tri, développer une économie de la réparation et du réemploi, c'est réduire les déchets mais également participer à la création d'emplois locaux et d'un environnement propice au lien social. C'est également répondre à une attente forte exprimée par les citoyens sur l'environnement et la fiscalité locale.
- **Agir en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle** : cf. Axe 2, orientation 6. Les alternatives au « tout-voiture » contribuent à revaloriser l'image du territoire, elles permettent de réaliser des économies et d'améliorer le cadre de vie des habitants.
- **Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat** : cf. Axe 1, orientation 1. Pour lutter contre les passoires énergétiques, produire des logements plus confortables et plus sains. Pour participer à la dynamique économique des entreprises du BTP et les artisans.
- **Tendre vers des bâtiments publics communaux et intercommunaux économes en énergie**
- **Soutenir une agriculture saine et de proximité** : cf. Axe 3, orientation 13.
- **Développer le fret ferroviaire**
- **Améliorer la gestion de l'éclairage public et privé**
- **Mettre en œuvre des projets avec la recherche constante d'un impact moindre sur l'environnement** : pour une meilleure gestion de la ressource en eau, sobriété énergétique, adaptation au changement climatique et aux risques naturels, etc.
- **Mener des actions de communication et de pédagogie en faveur des éco-citoyennetés**

➤ Actions

Réduire et valoriser les déchets :

- **Développer les pratiques liées au compostage et au recyclage :**
 - Soutenir financièrement l'achat de composteurs individuels et collectifs et faciliter les pratiques (en partenariat avec les bailleurs sociaux et syndics) ;
 - Adapter et renforcer le parc de points de collecte, verre papier et textile pour optimiser le recyclage.

- **Création d'une recyclerie intercommunale, sur le territoire de la CCBTA**

Conformément aux objectifs fixés dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023 (PLPDMA) et le Plan Climat-Air-Energie Territoire (PCAET) 2019-2025, la CCBTA prévoit la mise en place d'une recyclerie sur le territoire. Cette action favorise le développement souhaité par la CCBTA en faveur de l'économie circulaire. La recyclerie permettra de donner une seconde vie aux produits en suivant le principe des « 3R » :

- Réduire la consommation de ressources et la quantité de produits en fin de vie.
- Réutiliser les produits ou certaines de leurs parties qui deviennent autrement des déchets.
- Recycler les matières premières.

Les impacts positifs attendus du projet de recyclerie :

- **Environnemental** : réduction des déchets collectés en porte à porte ou traités en déchèteries, taux de réemploi, sensibilisation à la consommation responsable ;
- **Social** : opportunité de création d'offre d'emplois en insertion, gain potentiel de pouvoir d'achat, lieu d'échanges et de convivialité ;
- **Economique** : création d'emplois pérennes, réduction des coûts liés à la gestion de déchets, formation à des métiers d'avenir (valoristes).

Tendre vers des bâtiments publics communaux et intercommunaux économes en énergie

- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.
- Promouvoir des constructions innovantes, vers une autoconsommation énergétique.

Développer le fret ferroviaire

- Soutenir la remise en service de l'embranchement ferroviaire de la zone économique Domitia à Beaucaire en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône.

Améliorer la gestion de l'éclairage public et privé

- Mener une réflexion pour optimiser l'éclairage public et privé (auprès des professionnels) : opportunité, faisabilité, plan d'actions. exemple : installation de détecteurs de mouvements, etc.

Mettre en œuvre des projets avec la recherche constante d'un impact moindre sur l'environnement

- Soutenir ou réaliser des projets qui s'inscrivent dans la transition écologique et énergétique.

Mener des actions de communication et de pédagogie en faveur des éco-citoyennetés :

- Impulser des actions fortes de communication sur tout le territoire :
 - cibles : les enfants en temps scolaire et hors temps scolaire, les entreprises, les administrations ;
 - sur la prévention et la valorisation des déchets, sur les économies d'énergie et de ressources (eau potable, eau pluviale, etc).

A noter, la nécessité de coordonner ces actions de communication et de sensibilisation avec l'ensemble des partenaires (institutionnels et privés).

- Participer aux événements nationaux en lien avec la gestion des déchets, les économies d'énergie, la gestion des ressources, l'économie circulaire.

Orientation 3 | Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité commune et de développement

Riche de nombreux atouts et d'une longue histoire commune, la Terre d'Argence souffre pourtant d'un déficit d'image et d'identité territoriale. Pour la CCBTA, s'engager dans une démarche active de mise en valeur du patrimoine, c'est participer au renforcement de l'identité du territoire en transmettant des valeurs et un passé, communs aux habitants du territoire. Qu'il soit bâti, naturel ou immatériel, le patrimoine doit avoir du sens pour les habitants ; il doit ainsi pouvoir être réinvesti pour être vivant et approprié par tous. Avec la présence sur le territoire de sites remarquables comme la Forteresse de Beaucaire et l'Abbaye de Saint Roman, la valorisation du patrimoine contribue également au rayonnement du territoire et participe ainsi à son développement touristique.

Depuis le transfert du service en charge du label Beaucaire, Ville d'Art et d'Histoire à la CCBTA, cette dernière a développé l'action en faveur de l'architecture et du patrimoine sur l'ensemble de son territoire. A la demande du Ministère de la Culture, en décembre 2019, la CCBTA porte désormais une démarche d'extension du label « Ville » à celui de « Pays d'art et d'histoire ».

Engager le territoire dans la labellisation « Pays d'art et d'histoire », c'est :

- Permettre aux habitants de la Terre d'Argence de s'approprier leur architecture et leur patrimoine (matériel et immatériel), de devenir ambassadeurs du territoire ; favoriser la cohésion sociale ;
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- Assurer aux générations futures la transmission des témoins de l'histoire et du cadre de vie ;
- Susciter une responsabilisation collective en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.
- Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire, en lien avec le développement touristique.

➔ Objectifs

- **Favoriser les actions d'identification du patrimoine commun de la Terre d'Argence**
- **Préserver et faire vivre le patrimoine commun**, notamment les sites patrimoniaux « phares »
- **Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine commun**

La valorisation du patrimoine constitue également un objectif transversal aux différentes actions du Projet de territoire :

- A travers, la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) (Axe 1-orientation 1) et de programmes de revitalisation des centres-bourgs (AXE 1, orientation 4), la CCBTA s'engage aux côtés de propriétaires pour assurer la restauration et la préservation de la qualité architecturale et du cadre de vie.
- A travers les actions de développement du tourisme (AXE 3, orientation 11) la CCBTA assure la promotion du patrimoine et des richesses locales.

➤ Actions

Favoriser les actions d'identification du patrimoine commun de la Terre d'Argence,

- Participation à l'inventaire du patrimoine - Partenariat PETR - Service de l'Inventaire régional :

En partenariat avec l'Inventaire Régional Occitanie, le PETR s'est engagé en 2019 dans un inventaire du patrimoine et des richesses des 44 communes qui le composent, et mène à ce titre 3 actions :

- Coordonner un recensement participatif du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire ;
- Réaliser des études plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance ;
- Faire connaître le patrimoine par divers moyens de médiation.

La CCBTA participe ainsi à la réalisation de cet inventaire. Aussi, deux sites patrimoniaux ont été mis à l'honneur sur le site Internet de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Région, par des visites virtuelles à 360°, dont l'abbaye rupestre de Saint-Roman de Beaucaire.

Préserver et faire vivre le patrimoine commun

>Le Château de Beaucaire : Aménager le site pour le faire vivre et connaître

- Aménager et équiper le site pour faciliter son accès, améliorer l'« expérience » et permettre la réalisation d'évènements : travaux d'accessibilité (ascenseur), aire de pique-nique, points d'eau, signalétique, points de collecte des déchets, travaux électriques (dont mise en lumière du monument).
- Développer des animations en journée et soirée. Exemple : escape game, sons et lumières.
- Développer la médiation et l'animation culturelle. Exemple : QR Code pour une visite facilitée, expositions de sculptures monumentales...

>L'Abbaye de Saint-Roman, un patrimoine unique dans un écrin paysager : Assurer le développement du site sans porter atteinte à sa préservation

- Dans la continuité du Programme Collectif de Recherche initié en 2018 sur le site de l'abbaye de Saint-Roman, la CCBTA mène une opération qui vise à préserver, consolider, restaurer et valoriser les différentes composantes du site classé au titre des monuments historiques (chapelle et salle rupestres, nécropole aérienne et maçonneries). Cette opération vise à :
 - Assurer un accueil du public dans un environnement qualitatif ;
 - Développer les fonctions d'accueil et d'information des visiteurs, qu'ils soient automobilistes, randonneurs, promeneurs ou cyclistes ;
 - Mettre en scène la progression vers l'abbaye et les autres valeurs et potentialités du site (paysagères, historiques, environnementales) en créant des passerelles notamment avec la piste cyclable de la Voie Verte et les chemins de randonnées ;
 - Assurer la pérennité des vestiges et la sécurité des visiteurs.
 - Réaliser les aménagements indispensables : signalétique pour orienter vers le site, sanitaires sur le parking, aires de pique-niques, points de collecte de déchets, parking vélo, etc.
- Développer des animations en journée. Exemples : courses d'orientation, atelier jeune public (initiation à la fouille archéologique, fabrication de produits avec plantes locales).
- Développer les animations nocturnes. Exemples : soirées étoilées, visites guidées aux flambeaux, balades contées et musicales.

Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine commun

- **Poursuivre les actions de médiation et leur déploiement à l'échelle intercommunale.**

La CCBTA dispose d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture. Dans le cadre de la démarche d'extension du label « Ville » à celui de « Pays d'Art et d'Histoire », la CCBTA déploiera ses actions de médiation ciblées en fonction de divers publics du territoire :

1. **Le jeune public : Poursuite des actions et développement de nouveaux projets :**

- Des visites guidées et ateliers pédagogiques du patrimoine pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire permettant à ces derniers de découvrir le patrimoine de leur commune mais aussi du territoire.
- Des projets pédagogiques créés spécialement sur une commune (temps scolaire ou péri-scolaire). L'objectif étant de sensibiliser le jeune public à l'histoire et le patrimoine de son environnement immédiat mais aussi de faire connaître les actions de la CCBTA via le service éducatif et de créer un réseau constitué d'enseignants, d'associations culturelles, d'artistes et d'artisans locaux.
- Des projets pédagogiques fédérateurs à l'échelle du territoire intercommunal, sur le modèle du projet commun « Les mascarons se racontent ». Pour ce projet, chaque classe participante bénéficie d'une visite guidée du centre historique de Beaucaire et d'un atelier pédagogique animé par un peintre en décor du patrimoine selon la technique picturale du *sgraffito*. La finalité du projet est de présenter une partie des réalisations des élèves dans le cadre de l'exposition du peintre à la Maison du Tourisme et du Patrimoine et de publier toutes les productions réalisées au cours du projet au sein d'un livret commun qui sera distribué à l'ensemble des élèves et enseignants ayant participé.

2. **Le public Individuels/Familles :**

- Poursuivre les visites guidées pour individuels et enrichir l'offre sur des thématiques transversales ou locales (sur les modèles suivants : le village des vanniers de Vallabrègues, L'eau dans tous ses états à Bellegarde...);
- Créer un Jeu pour les familles « Mystères en Terre d'Argence », sur la commune de Bellegarde. Il existe aujourd'hui 4 jeux créés pour les communes de Beaucaire, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues. Il s'agit d'un pochon contenant tous les indices nécessaires pour mener une enquête à plusieurs en toute autonomie au sein d'une commune du territoire et permettant de découvrir son histoire et son patrimoine de manière insolite et ludique.

- **Déployer le dispositif Micro-Folie - kit mobile**

La première Micro-Folie du Gard a été lancée en juillet 2020, à l'espace de vie sociale "Booster" situé dans le centre ancien de Beaucaire, site prioritaire de la Politique de la Ville (projet soutenu par la CCBTA). Ce dispositif, porté par le ministère de la Culture et les équipes de La Villette, vise à encourager la culture en créant un espace multiple d'activités accessible à tous. Il s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs, dont le Louvre et le Château de Versailles. Il est à noter que la Région Occitanie mettra prochainement à disposition une collection qui viendra s'ajouter au musée numérique.

La CCBTA a pour projet de se doter d'un **kit mobile Micro-Folie** qui se déplacera sur les 5 communes du territoire. A travers cette action, la CCBTA souhaite :

- pallier les difficultés de mobilité que pourraient rencontrer certains usagers, et ainsi, permettre une égalité d'accès à cet outil culturel proposé par La Villette, pour l'ensemble des habitants des cinq communes du territoire ;
- impulser une véritable dynamique culturelle entre les différents acteurs du territoire.

La CCBTA accompagnera les communes de Beaucaire, Jonquières-Saint-Vincent, Vallabrègues, Bellegarde et Fourques dans la prise en main du dispositif. A terme, la CCBTA souhaiterait également enrichir le dispositif en intégrant au sein de ce musée numérique des éléments du patrimoine local.

Orientation 4 | Agir pour des centres-bourgs attractifs et vivants

Les centres-bourgs sont des lieux de centralité structurants et des marqueurs forts de l'identité des communes et du territoire intercommunal. A travers son intervention en faveur des centres-bourgs, la CCBTA souhaite améliorer les conditions de vie des habitants et conforter l'attractivité des territoires : remettre les services en centre-ville (services publics, santé, etc.), renforcer le tissu commercial en centre-bourgs, améliorer le cadre bâti et l'espace public, etc.

Parce que la concentration et le mélange des fonctions de proximité font la vitalité des centres-bourgs, la CCBTA encourage les approches globales et multisectorielles qui interviennent concomitamment sur :

- La valorisation du patrimoine architectural
- L'amélioration de l'habitat et la production d'une offre innovante et attractive,
- Le développement de services, activités, équipements et commerces,
- L'aménagement d'espaces publics agréables,
- Le développement des mobilités.

En cohérence avec la démarche Bourg-Centre portée par la Région, la CCBTA adhère depuis 2021 au programme Petites villes de demain, lancé par l'Etat en octobre 2020. Ce dispositif cible les territoires à échelle humaine (moins de 20 000 habitants), afin de les accompagner dans leur projet de redynamisation et d'attractivité des villes.

➤ Objectifs

- Mobiliser de l'ingénierie et animer le partenariat autour de la redynamisation
- Mener des projets d'aménagement urbain et d'équipements qui participent à la revitalisation des centres-bourgs (cf. Axe 2 - orientations 8 et 9)
- Soutenir le maintien et le développement du tissu commercial du centre-bourg
- Agir en faveur de l'amélioration de l'habitat et la production d'une offre innovante et attractive (cf. Axe 1 - orientation 1)
- Développer la mobilité et les connexions (cf. Axe 2, Orientation 6)
- Valoriser le patrimoine et les espaces publics (cf. Axe 1 - orientation 3)
- Favoriser la transition énergétique et écologique.

➤ Les actions

- Coordination de la démarche « Petites Villes de Demain »,
- Réalisation d'études en lien avec la revitalisation. Exemple : étude sur la remobilisation du parc vacant,
- Renouvellement de dispositif en faveur de l'amélioration de l'habitat : l'OPAH-RU,
- Amélioration des entrées de ville,
- Poursuite des aides aux commerces,
- Poursuite de l'opération façades,
- Aménagement de la liaison sud-est et place du 11 novembre 1918 à Jonquières Saint Vincent pour permettre un accès piéton plus facile au centre-ville,
- Préparation de la piétonnisation de la place centrale de Vallabrègues en aménageant une aire de stationnement à proximité immédiate,
- Remobilisation d'une friche à forte valeur patrimoniale, pour en faire un lieu qui participe à la revitalisation et l'attractivité du centre-bourg : immeuble Aillaud, à Beaucaire.

De nombreuses actions complémentaires figurent dans les autres orientations et participent directement à la revitalisation des centres-bourgs.



AXE 2 | POUR UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ACCESSIBLE A TOUS ET VECTRICE DE COHESION SOCIALE

Orientation 5 |

Pérenniser et consolider l'offre d'accueil Enfance-Jeunesse

Orientation 6 |

Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Orientation 7 |

Faciliter l'accès aux soins et simplifier le parcours santé du patient, accompagner les personnes âgées dépendantes et/ou handicapées

Orientation 8 |

Favoriser le maintien et l'accès aux services publics

Orientation 9 |

Améliorer et développer l'offre d'équipements

Orientation 10 |

Favoriser le « Faire-Ensemble », à travers le développement de Tiers-Lieux

Orientation 5 | Pérenniser et consolider l'offre d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse

Chaque enfant est unique. Quel que soit le mode de vie de sa famille, quelle que soit sa situation de santé ou de handicap, chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un accueil sécurisant, personnalisé et ludique, encourageant son désir d'apprendre et de se socialiser.

Pour être à la hauteur de l'enjeu et coller au plus près des besoins des jeunes enfants et de leurs parents, la CCBTA a pour ambition de pérenniser et consolider l'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse à l'échelle du territoire intercommunal. En particulier, et en cohérence avec les orientations de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la CCBTA souhaite **accompagner les acteurs de la Petite Enfance dans l'accueil des enfants porteurs de handicap.**

Cet engagement, au service de la réussite éducative et de l'inclusion sociale, favorise également l'attractivité du territoire et l'emploi, permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

L'offre du territoire se caractérise par :

> « Petite enfance » :

- Une offre géographiquement accessible des structures d'accueil collectif (5 établissements d'accueil collectif du jeune enfant pour 210 places d'accueil)
- Des structures d'accueil développées par la CCBTA reconnues par les professionnels et partenaires :
 - Un Relais Petite Enfance (RPE) auquel sont rattachés 141 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour 429 places d'accueil individuel (au 1/01/201) : lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.
 - Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) : lieu d'échange et de partage entre les parents et leurs enfants en présence de professionnels formés à l'écoute.
- Une volonté de la part des structures de travailler en réseau.
- Des besoins croissants en accueil collectif.
- Une offre à adapter aux besoins atypiques : avant 7h le matin, après 21h le soir, accueil en périscolaire ou le samedi.

> « Enfance Jeunesse » :

- Une offre territorialisée et accessible géographiquement.
- Des associations sportives qui permettent de proposer des lieux de rassemblement et de vivre-ensemble.
- Des acteurs éducatifs investis dans tous les domaines (loisirs, éducation, santé, prévention, etc).
- Une dynamique de réseau entre les ALSH à renforcer, avec une recherche de problématiques communes liées à l'enfance et de recherche d'actions mutualisées (exemples : problématique liée à l'exposition aux écrans, à la violence scolaire, etc).

Objectifs

Les objectifs détaillés ci-après sont issus de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en septembre 2019 entre la CCBTA, la CAF, la MSA et les communes membres. La CTG est un document partenarial qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des habitants du territoire.

La CCBTA s'engage aux côtés des acteurs de la Petite-Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse pour :

- Proposer des solutions d'accueil des enfants adaptées aux besoins des familles
- Offrir un accès équitable aux services

➤ Actions

Proposer des solutions d'accueil des enfants adaptées aux besoins des familles

- o Promouvoir et soutenir l'activité des assistant(e)s Maternel(le)s : organisation d'ateliers d'éveil pour les professionnels et les jeunes enfants, organisation de formations continues, de réunions thématiques (exemples : littérature jeunesse, alimentation du jeune enfant, etc).
- o Recenser les besoins des familles : réalisation d'enquêtes par questionnaire auprès des familles et mise en œuvre des solutions (exemple : extension du Lieu d'Accueil Enfant Parent sur Jonquières-Saint-Vincent en 2019)
- o Structurer la mise en réseau du RPE et des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour mieux répondre aux besoins des familles. Il s'agit d'actions d'animation d'ateliers thématiques « Petite Enfance et Parentalité » pour faire émerger des projets mutualisés, favoriser le partage d'expériences, consolider le partenariat PMI/CAF/MSA.

Offrir un accès équitable aux services

- o Organiser et coordonner le réseau d'acteurs Enfance-Jeunesse : Rencontres avec les acteurs de l'Enfance, partage de retours d'expériences d'autres territoires, construction d'un guide de présentation des différentes structures.
- o Engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires sur les loisirs et l'accompagnement des jeunes : aux côtés des coordinateurs Enfance-Jeunesse, animation d'un groupe de travail avec les acteurs de la Jeunesse (ALSH, EVS, Mission locale, etc.) via des ateliers thématiques trimestriels autour de l'Enfance/Jeunesse.



Orientation 6 |

Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Avec 86% de part modale, la voiture est le principal mode de déplacement utilisé sur le territoire de la CCBTA pour les navettes domicile-travail. Participer au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, c'est donner la possibilité à ceux qui se rendent à leur travail d'utiliser des modes de déplacement plus économes en énergie et de réaliser des économies sur leur budget. A une échelle plus resserrée, c'est permettre aux enfants de se déplacer en toute tranquillité, à pied ou à vélo, pour aller à l'école. Enfin, et plus largement, c'est augmenter le pouvoir de mobilité des habitants du territoire.

Même si la CCBTA n'est pas autorité organisatrice de mobilité à ce jour, elle souhaite être proactive dans ce domaine et contribuer à la mise en œuvre de solutions pour répondre à une attente majeure des habitants du territoire. Le développement et la promotion des mobilités alternatives sur le territoire de la CCBTA constitue par ailleurs un engagement pris dans le cadre du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), document de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

A travers cette orientation, la CCBTA souhaite contribuer :

- À la réduction de la pollution atmosphérique en lien avec le désengorgement des réseaux routiers,
- À la lutte contre la sédentarité en faveur de la santé des habitants,
- À l'augmentation du pouvoir de mobilité essentiel à l'accès à la formation et à l'emploi,
- À la réalisation d'économies sur le budget des ménages,
- Au lien social, en favorisant les moments propices à l'échange : covoiturage, pédibus, flânerie, etc.
- À l'attractivité du territoire : De plus en plus de gens aspirent à limiter l'utilisation de la voiture et désirent habiter dans des villes qui donnent une grande place aux modes doux. Par ailleurs, dans les centres-villes, créer un environnement propice à la déambulation, favorise les flux piétons et participe ainsi à la redynamisation commerciale.

➔ Objectifs

En complément des objectifs déclinés dans l'Axe 3-Orientation 2 « Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière » qui concernent davantage les mobilités liées aux loisirs et au tourisme, la CCBTA se fixe comme objectifs de :

- **Elaborer un schéma de circulation tous modes, porté par la CCBTA, en partenariat avec la Région ;**
- **Soutenir le développement des mobilités alternatives innovantes en lien avec la Région Occitanie.**
- **Développer une offre d'équipements adaptée à la pratique du vélo ;**
- **Poursuivre l'aménagement d'aires de covoiturage ;**
- **Soutenir et accompagner les projets d'aménagement qui favorisent la multimodalité ; et participent à l'apaisement des centres-villes ;**
- **Sensibiliser les habitants aux mobilités alternatives et faciliter leur accessibilité.**

➤ Les actions

Elaborer un schéma de circulation tous modes, porté par la CCBTA en coopération avec la Région (cheminements du quotidien et connexions entre les principaux « lieux d'intérêts » pour un maillage du territoire) :

Soutenir le développement des mobilités vertes et innovantes, en lien avec la Région Occitanie.

- Soutenir les dispositifs d'autopartage.
- Mener une réflexion sur le développement du vélo à hydrogène.

Développer une offre d'équipements adaptée à la pratique du vélo :

- Réaliser les équipements sécurisés liés au stationnement des vélos et au rechargement des vélos en énergie : parcs, casier, abri sécurisé, garage collectif, racks à vélos, bornes électriques pour le rechargement des Vélos à Assistance Electrique (VAE).
- Installer des bornes à hydrogène pour les vélos.

Poursuivre l'aménagement d'aires de covoiturage et leur équipement :

- Sur les axes routiers stratégiques du territoire.
- Améliorer la visibilité et l'entretien des zones de covoiturages.
- Construire des préaux solaires pour apporter de l'ombre et produire de l'énergie.

Soutenir et/ou accompagner les projets qui favorisent la multimodalité et participent à l'apaisement des centres-villes :

- Réaliser avec la commune de Beaucaire et la région Occitanie le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à Beaucaire.
- Soutenir la demande de réalisation de la déviation de la RD 999 à Jonquières-Saint-Vincent pour apaiser et redynamiser le centre bourg.
- Actions dans le cadre des aménagements urbains en lien avec l'attractivité commerciale des centres-bourgs.

Sensibiliser les habitants aux mobilités alternatives et développer leur accessibilité :

- Soutenir les actions pédagogiques liées aux modes actifs.
- Soutenir le développement d'une application de co-voiturage et promouvoir son utilisation.

Une fois la Ressourcerie opérationnelle, prévoir la possibilité de mettre à disposition des vélos aux habitants.



Orientation 7 | Faciliter l'accès aux soins, simplifier le parcours santé du patient, accompagner les personnes âgées dépendantes et/ou handicapées

La santé est une préoccupation majeure des habitants et l'accès à une offre de soins de qualité, un critère important d'attractivité d'un territoire. Alors que les besoins de prise en charge sanitaire ne cessent de croître en lien avec le vieillissement de la population et le développement des polyopathologies et maladies chroniques, les professionnels de santé du territoire sont proches de la retraite et le territoire peine à en attirer de nouveaux. En effet, parmi les omnipraticiens, 47,6% d'entre eux ont 60 ans et plus (échelle Occitanie : 33,4%). Quant aux moins de 40 ans, ils représentent seulement 4,8%, contre 20,5% à l'échelle de l'Occitanie (source : FNPS 2020).

La CCBTA conscient des risques de désertification médicale, a mis en place une aide financière en direction des étudiants en médecine générale pour encourager leur installation sur le territoire. Elle a également créé deux maisons médicales sur les communes de Beaucaire et Bellegarde, permettant d'accueillir plus d'une vingtaine de professionnels de santé.

Pour notre territoire, par ailleurs fortement touché par la précarité (taux de pauvreté de 22,3% contre 17,2% à l'échelle de l'Occitanie - Insee 2018), l'enjeu reste de maintenir une offre de santé de proximité diversifiée et coordonnée, pour garantir l'accès aux soins pour tous et simplifier le parcours santé du patient.

En particulier, la CCBTA souhaite porter une attention spécifique aux besoins :

- Des personnes âgées dépendantes et ou handicapées en favorisant l'installation sur le territoire d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPAHD) et de structures d'accueil de personnes handicapées de types MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), IME (Institut Médico Éducatif), UEE (Unité d'Enseignement Élémentaire), Maison de Répit.
- Des personnes atteintes de troubles psychiques. L'offre du territoire doit pouvoir répondre à ces besoins qui, par ailleurs, se sont accentués depuis la crise sanitaire. Chez les enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage, la précocité de la prise en charge est essentielle mais compliquée sur notre territoire qui manque de spécialistes. Le diagnostic et la prise en charge relèvent d'une équipe pluridisciplinaire (pédopsychiatre, orthophoniste, ergothérapeute, neuropsychiatre, pédiatre, psychologue, etc.).

Données repères :

- Dans le Gard, un des départements les plus pauvres de France, **30.5 % des personnes indiquent avoir renoncé aux soins**, soit pour des raisons financières, soit pour des difficultés d'accès aux soins (faible densité médicale). Le renoncement aux soins entraîne une aggravation de l'état de santé des personnes.
- Une Accessibilité Potentielle Localisée (APL*) aux médecins généralistes de moins de 65 ans plus faible que sur les territoires voisins : **3,1 consultations par an par habitant**, contre 4 à l'échelle de Nîmes Métropole.
- Sur le territoire intercommunal **35,4% des plus de 75 ans vivent seuls**, soit 898 personnes (données Insee-RP 2018). Les données Finess du 31/12/2020 recensent quant à elles, un total de 160 places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et/ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- 1 CMP pour adultes, 1 CMPEA pour enfants et adolescents et 2 psychiatres libéraux, situés à Beaucaire.

➤ Objectifs

Aux côtés des partenaires de la Santé, la CCBTA se donne 3 objectifs :

- **Attirer de nouveaux professionnels de santé** : pour répondre aux besoins croissants de la population, et en particulier ceux des personnes âgées, handicapées et personnes présentant des troubles psychiques.
- **Encourager l'exercice coordonné des professionnels de santé** : L'exercice coordonné des soins de premier recours permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, et notamment dans les territoires caractérisés par une faible densité de professionnels. Il permet de garantir l'accessibilité aux soins. Ce mode d'exercice favorise les échanges et la coordination entre les professionnels de santé, pour une meilleure prise en charge médicale des patients.
- **Favoriser l'installation d'EHPAD et structures d'accueil de personnes handicapées type Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ou autre.**

➤ Actions

Attirer de nouveaux professionnels de santé :

- Fédérer les professionnels de santé actuellement en activité autour des enjeux liés à la désertification médicale et à une plus grande collaboration entre ces derniers pour accompagner le parcours du patient : visio-conférences, partages d'expériences avec les territoires voisins, rencontres des professionnels de santé, etc.
- Créer les conditions favorables à l'installation des médecins : identification des besoins et mise en place des conditions d'attractivité (pistes : accompagnement à l'installation, aides financières, adhésion au Groupement d'Intérêt Public régional avec des médecins salariés).
- Mener une campagne de communication dynamique :
 - Afin de promouvoir les atouts du territoire pour attirer les praticiens autour de la qualité de vie, de l'offre de services et d'activités sur le territoire, du tissu des professionnels de santé : page web, communication active sur réseaux sociaux, démarches pro-actives (contact avec les associations, et structures représentatives des étudiants en médecine, organisation de journées de découverte du territoire, etc.)
 - Pour informer sur les démarches administratives liées à l'installation et les dispositifs d'accompagnement existants,
 - Pour informer sur les postes à pourvoir à la suite du départ à la retraite d'un professionnel de santé.
- Favoriser le tutorat des étudiants par un médecin du territoire

Encourager l'exercice coordonné des professionnels de santé.

- Soutenir la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en faveur d'un exercice coordonné des activités médicales.

Favoriser l'installation d'EHPAD et structures d'accueil de personnes handicapées type Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ou autre.

- Soutenir la création de d'EHPAD et structures d'accueil de personnes handicapées type Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), IME (Institut Médico Éducatif), UEE (Unité d'Enseignement Élémentaire), Maison de Répétition, ou autre.

Orientation 8 |

Favoriser le maintien et le développement des services de proximité

Quel que soit l'endroit où on habite, on doit pouvoir accéder facilement aux services publics. Pourtant les restructurations des services publics menées depuis ces dernières années corrélées à leur dématérialisation, conduisent à des projets de départ de certains et rendent difficile leur accès, notamment pour une part des usagers : personnes âgées, en difficultés économiques et sociales, non mobiles... Maintenir les services publics sur le territoire et proposer un accompagnement des citoyens dans leurs démarches administratives, revêt donc un caractère essentiel pour corriger les effets de ces restructurations, lutter contre l'exclusion et garder l'attractivité du territoire.

Dans la continuité des actions déjà menées en faveur de ce maintien - implantation de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPCAM) sur la zone des Millaires, à Beaucaire - la CCBTA poursuit son engagement à travers le Projet de territoire.

➤ Objectifs

- Maintenir les services publics
- Accompagner les citoyens face à la dématérialisation et l'éloignement des services publics

➤ Actions

Maintenir les services publics

- Projet d'aménagement de locaux pour maintenir la DDFIP, à Beaucaire.

Accompagner les citoyens face à la dématérialisation et l'éloignement des services publics

- Installation d'une Maison France-Services à Bellegarde, guichet unique qui propose un accompagnement des usagers autour d'une offre de services relevant de plusieurs organismes : CAF, ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi et la Poste. En fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens, ce socle de services pourra être enrichi.

Orientation 9 | Améliorer et développer les équipements majeurs et de proximité

Offrir aux habitants les moyens de pratiquer du sport et de s'épanouir participe pleinement à la qualité de vie et à l'attractivité d'un territoire. Le Projet de la CCBTA est de participer au développement d'une offre d'équipements de qualité, maillée sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par cette orientation, la CCBTA souhaite favoriser les pratiques sportives, l'accès à la culture, et le développement de lieux facteurs de lien social.

➤ Objectifs

- Renforcer l'offre d'équipements majeurs et de proximité (sportifs, culturels, sociaux, etc)

➤ Actions

- Réhabiliter un stade d'intérêt communautaire, à Bellegarde (terrain en pelouse synthétique, réhabilitation des vestiaires, etc).
- Réaliser une salle de spectacles et de séminaires, à Beaucaire (démolition et traitement du site avant lancement de la construction).

Orientation 10 | Favoriser le « Faire-Ensemble », à travers le développement de Tiers- Lieux

La CCBTA souhaite favoriser le développement de tiers-lieux, des lieux hybrides d'activités qui favorisent l'entrepreneuriat de territoire, la coopération, l'expérimentation et l'innovation sociale. Espaces de coworking, recyclerie, microfolie, atelier partagé, lieu de diffusion de la culture et de la montée en compétences, lieu d'accompagnement à l'inclusion numérique, les tiers-lieux peuvent se concrétiser de différentes manières, en fonction des réalités des territoires. Développer des tiers-lieux c'est vouloir trouver des solutions innovantes qui collent au près des besoins du territoire et c'est favoriser la cohésion sociale en créant des nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.

➤ Objectifs

Soutenir le développement des tiers-lieux sur le territoire intercommunal, notamment dans les centre-bourgs inscrits dans une démarche de revitalisation.

➤ Actions

- Création de tiers-lieux dans les centre-bourgs.





AXE 3 | POUR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE CREATRICE D'EMPLOI, ANCREE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 11 |

Renforcer la dynamique économique en développant de nouvelles filières d'innovation ancrées dans le développement durable

Orientation 12 |

Faire de la Terre d'Argence une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme.

Orientation 13 |

Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire

Orientation 11 | Renforcer la dynamique économique en développant de nouvelles filières d'innovation ancrées dans le développement durable

Favoriser la création d'emploi, renforcer la dynamique économique tout en relevant le défi incontournable de la transition écologique, implique de faire le pari d'innover et de promouvoir des filières respectueuses d'un développement durable. S'appuyant sur les filières majeures du territoire spécialisées dans le traitement des déchets et la production d'énergies renouvelables, la CCBTA souhaite attirer de nouvelles entreprises tournées vers la transition écologique pour consolider le tissu économique local et le faire monter en gamme.

Le territoire de la Terre d'Argence est un territoire propice à l'innovation qui se caractérise par :

- Une localisation géographique stratégique : carrefour Espagne – Italie – Europe du Nord et proche de grandes villes
- La proximité avec des infrastructures nombreuses de transport : Gare TGV Nîmes Pont du Gard, à Manduel, aéroport de Garons, desserte ferroviaire et port industriel Zone Domitia Beaucaire, nombreuses voies d'eau (BRL, VNF), réseau de pistes cyclables.
- Des sites industriels importants et des filières fortes :
 - Filière importante sur le **développement écologique / traitement des déchets** : recyclage, traitement valorisation, enfouissement (Chimirec, Secanim, Gizzi Démolition, Suez...)
 - Filière importante sur la **production d'énergies renouvelables** (CNR, locomotive de la filière : éoliennes, parc photovoltaïques, centrale hydroélectrique)
- Un cadre de vie agréable, proche de la nature et à proximité de pôles urbains majeurs.
- Le Très Haut Débit fibre optique en cours de déploiement en direction des entreprises et du grand public.

➔ Objectifs

L'engagement de la CCBTA se traduit par la réalisation des objectifs suivants :

- **Pérenniser le tissu économique et soutenir le développement de nouvelles filières adossées aux filières existantes, basées sur l'innovation et ancrées dans la transition écologique :**
Développement de synergies et d'innovations :
 - En lien avec le recyclage des matériaux/matières,
 - Dans le domaine des économies d'énergies : isolation des bâtiments, etc.
 - Dans le domaine de la maintenance des équipements d'énergies renouvelables,
 - En lien avec les nouvelles activités de traitement des déchets des énergies renouvelables (panneaux solaires, etc).
- **Faire de l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet, un atout de notre territoire.**
L'installation, le développement des activités, la transmission des établissements, nécessitent des actions d'accompagnement pour faciliter le parcours des chefs d'entreprises. Il s'agit de tirer parti de l'atout que représente un territoire à taille humaine à travers la mise en œuvre d'un accompagnement de proximité.
- **Développer les « parcs d'activité de demain » :** une offre foncière et immobilière en adéquation avec les aspirations des entreprises que l'on souhaite voir s'installer, et qui tient compte des enjeux environnementaux et paysagers (préservation des espaces naturels et agricoles, qualité énergétique du bâti, etc.).

- **Développer l'attractivité du territoire** : par l'amélioration permanente de la qualité de vie et la communication sur les atouts du territoire pour répondre aux attentes des jeunes chefs d'entreprises et attirer de futures entreprises.

➔ Actions

Pérenniser le tissu existant et développer de nouvelles filières économiques, adossées aux filières existantes, basées sur l'innovation et/ou ancrées dans la transition écologique.

- Adopter une **démarche pro-active auprès des entreprises/start-up** que l'on désire implanter sur notre territoire, marketing et promotion territoriale.
- Soutenir la création de **formation professionnelle** en lien avec les savoir-faire, le tissu économique local et les filières d'innovation technologiques : état des lieux de l'offre de formation sur le territoire intercommunal et environnant, état des lieux des besoins actuels et ceux liés aux filières à développer, susciter la création de l'offre de formation.

Faire de l'accompagnement des entreprises et porteurs de projet, un atout de notre territoire, pour faciliter le parcours des entreprises : installation, développement de leur activité, et transmission lors du départ à la retraite des dirigeants :

- Valoriser le service économique de la CCBTA comme « le pôle ressource entreprises », point d'accueil des entreprises et porteurs de projet avec un accès direct à un réseau d'acteurs économiques (consulaires, Région, association, organismes financiers), dans le but de simplifier les démarches, diminuer le nombre d'interlocuteurs et aider à la recherche de financements et d'investisseurs.

Développer les « parcs d'activité de demain » :

- Définir des besoins qualitatifs et quantitatifs en termes de locaux, de bureaux, d'équipements/services dédiés aux entreprises (espaces de coworking, etc), de montages immobiliers spécifiques (ex : ateliers-relais); identifier les gisements fonciers (renouvellement ou extension) et les compensations environnementales, agricoles, zones humides, etc.
- Aménager les zones économiques en densification ou extension : la Broue, Coste Rouge, Broussan, Lédignan, Domitia.
- Définir et mettre en œuvre des évolutions réglementaires nécessaires en matière d'urbanisme, pour :
 - Favoriser les énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments, etc. en lien avec la Réglementation Thermique applicable et la démarche « territoire à énergie positive ».
 - Assurer la vocation économique des parcs d'activités.
- Elaborer des cahiers des charges de cession de terrains permettant d'encadrer les projets immobiliers des entreprises, de conserver la maîtrise foncière en cas de non-réalisation compte tenu de la raréfaction du foncier économique (compensation foncière).

Développer l'attractivité du territoire

- Soutenir l'amélioration du cadre de vie sur le territoire (cf. Axe 1)
- Communiquer sur les atouts du territoire en direction des cibles recherchées (localisation, qualité de vie, infrastructures de transport, réseau fibre optique dédié aux entreprises, etc.)
- Former les élus à devenir des « ambassadeurs du territoire » auprès des grands groupes, entreprises d'envergure nationale, etc.

Orientation 12 | Faire de la Terre d'Argence une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme¹

Pour devenir une destination touristique à part entière et exister davantage dans un paysage touristique fortement concurrentiel, la Terre d'Argence doit proposer une offre touristique complémentaire à celle des territoires voisins et suffisamment différenciante pour susciter la curiosité des voyageurs. Pour répondre à ces enjeux, la Terre d'Argence se positionne en faveur du « slow tourisme », vers un développement du tourisme « responsable » qui contribue à la préservation des richesses du territoire et répond aux aspirations nouvelles des voyageurs de ralentir, se ressourcer...

La Terre d'Argence se caractérise par :

- Une grande accessibilité multimodale du territoire :
 - Proximité de 3 villes moyennes (Nîmes, Arles et Avignon : aéroports, gares TGV avec notamment la gare TGV de « Nîmes Pont du Gard » située à moins de 15 minutes de Bellegarde),
 - En bordure du Rhône ; irrigué par le canal du Rhône à Sète,
 - Le déploiement de 2 voies cyclables majeures (ViaRhôna et la Méditerranée à vélo) qui fera de la Terre d'Argence « la porte d'entrée orientale de l'Occitanie à vélos » : une opportunité majeure pour développer le cyclotourisme et aller plus largement vers une offre de tourisme en faveur des mobilités douces et proche de la nature,
 - Développement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Beaucaire.
- La proximité de pôles touristiques majeurs (Nîmes, Avignon, Pont du Gard, Arles, Saint-Rémy-de-Provence) qui accueillent chaque année des millions de voyageurs, attirés par les sites remarquables d'exception et le fort pouvoir d'attraction de « la Provence » et la « Camargue ».
- Des paysages d'une grande diversité : plaine agricole, viticole, fleuve, canal, lacs, garrigue, patrimoine architectural, etc. mais aussi des sites économiques qui marquent les paysages, avec notamment la présence de sites tournés vers les énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque).
- Deux sites patrimoniaux emblématiques : l'abbaye de Saint-Roman, monument troglodytique, qui constitue un site unique en Europe mais également un site fragile à préserver ; le Château de Beaucaire, marqueur d'identité fort pour les habitants.

A travers le « slow tourisme » la CCBTA ambitionne d'attirer à la fois les voyageurs et la clientèle de proximité, c'est-à-dire : non seulement les habitants des pôles urbains voisins désireux de se ressourcer sans aller trop loin, mais aussi, les habitants de la Terre d'Argence qui pourront (re)découvrir autrement les richesses de leur territoire. Elle y voit également l'opportunité de créer des synergies entre les filières, notamment le tourisme et l'agriculture en valorisant les produits issus de l'agriculture locale ou encore le tourisme et le développement durable, en sensibilisant les visiteurs aux sites de production d'énergies renouvelables déployés sur le territoire (parcs photovoltaïques, centrales hydroélectriques, etc).

¹ Le slow tourisme, c'est l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure et de la richesse du patrimoine. C'est privilégier les rencontres, savourer les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants.

➤ Objectifs

La CCBTA souhaite accompagner la transition vers le slow tourisme en s'appuyant sur les atouts du territoire et se donne pour cela 5 objectifs :

Affirmer et développer une offre touristique différenciante, identitaire et de qualité autour :

- De la thématique de l'eau : en s'appuyant sur la prédominance de cet élément, à travers le Rhône, les lacs, le canal du Rhône à Sète, les ports de plaisance, etc.
- Du tourisme culturel : richesses patrimoniales à valoriser dont le centre historique de Beaucaire et le site unique de l'Abbaye de Saint Roman.
- Du tourisme vert et durable : mobilités douces à faibles impacts sur l'environnement et propices à la découverte des singularités du territoire, prédominance naturelle, circuits découverte, activités pédagogiques et éducatives, agriculture et viticulture raisonnées ou bio, sensibilisation aux énergies renouvelables, etc.
- Du tourisme gastronomique : prédominance de cultures, produits locaux à valoriser et à commercialiser.
- Du tourisme expérientiel ancré dans la rencontre habitants-visiteurs, l'authenticité, les fêtes locales, les savoir-faire et traditions, les produits locaux, sur le modèle des « apéros panorama » à l'abbaye de Saint Roman et à la forteresse de Beaucaire qui invitent à (re)découvrir autrement les sites patrimoniaux d'exception, mêlant convivialité, découverte du patrimoine et rencontre avec les producteurs locaux.

Préserver et faire vivre le patrimoine commun. Renforcer les 2 sites patrimoniaux remarquables : Château de Beaucaire et Abbaye de Saint Roman, pour qu'ils deviennent de véritables lieux de partage et de promotion du territoire. Cf. AXE1, orientation 3.

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement touristique, pour consolider la capacité d'accueil, offrir aux voyageurs des conditions d'hébergement de qualité, répondre aux aspirations croissantes (être proche de la nature, vivre un moment insolite.) et aux besoins particuliers des cyclotouristes.

Développer une offre attractive relative aux modes doux (la marche, le roller, le vélo, la plaisance, etc) notamment à travers la réalisation de nouveaux équipements structurants (voies vertes, port de plaisance de Fourques), la montée en gamme des infrastructures existantes et la mise en place d'une offre de services pour accompagner le développement des mode doux.

Améliorer l'attractivité et la notoriété de la Terre d'Argence pour attirer davantage de voyageurs.

➤ Actions

Affirmer et développer une filière de slow tourisme identitaire et de qualité

- Accompagner les acteurs du territoire vers le slow tourisme (bleu, culturel, vert, expérientiel, gastronomique) : Identification et fédération des acteurs, recensement des besoins communs, soutien au développement (ex : aide à l'innovation, à la montée en gamme, à la diversification, aide à la communication, et la promotion de leur offre slow tourisme).
- Favoriser le développement d'activités de plein air. Exemple : parc de loisirs accrobranche, tyroliennes, télécabines, etc.
- Soutenir le développement d'activités autour de l'eau. Exemple : création d'une offre de bateaux électriques sur le canal du Rhône à Sète (étude d'opportunité/faisabilité et soutien au développement),
- Envisager la création d'un lieu de baignade en extérieur.

Préserver et faire vivre le patrimoine commun. cf. AXE1, orientation 3

Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement touristique, en lien avec le slow tourisme

- Requalifier les aires de camping-car (aménagement paysager, services, etc) et en créer de nouvelles ;
- Soutenir la production et la diversification de l'offre d'hébergement touristique : mise en place d'une politique d'aide à la création d'hébergements notamment d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres, hébergements à la ferme, hébergements dans les domaines viticoles, etc), développer les capacités d'accueil en camping ;
- Soutenir la requalification des hébergements touristiques existants : Aide financière adossée aux financements par les partenaires (LEADER, CD30, Région, etc) pour consolider le montage financier.

Développer l'offre attractive relative aux modes doux (la marche, le roller, le vélo, la plaisance, etc) :

- **Réaliser des équipements structurants :**
 - Aménagement de voies vertes : Les itinéraires s'inscrivent dans le projet d'ambition européenne ViaRhôna qui mène des rives du lac Léman à la Méditerranée, en suivant le fleuve du Rhône qui se sépare en deux sur notre territoire. Il s'agit d'aménager deux nouveaux itinéraires :
 - Un itinéraire direction Sète, avec la réalisation de trois tronçons : Beaucaire - Pont de Charenconne / Pont de Charenconne - Port de Bellegarde / Port de Bellegarde - Commune de Saint Gilles,
 - Un itinéraire direction Port Saint Louis du Rhône en un tronçon : Port de Beaucaire - Futur port de Fourques.
 - Aménagement du mas patrimonial Saint-Michel à Fourques : Situé au croisement des itinéraires de la ViaRhôna et de St Jacques de Compostelle, le projet porté par la CCBTA vise la restauration du site, avec le développement d'une offre de services et d'équipements tournée vers l'accueil des pèlerins et cyclotouristes.
 - Accroître les capacités des ports de Beaucaire et Bellegarde.
 - Création d'un port de plaisance sur le petit Rhône à Fourques d'une capacité de 300 anneaux, pouvant recevoir des bateaux motorisés de 7 à 25 mètres. Il est prévu également d'envisager la possibilité d'avoir sur des bateaux flottants, de l'hébergement touristique pouvant répondre à la sous-capacité repérée sur le territoire en lien avec la proximité de la ville d'Arles et son développement touristique actuel. Ce projet mené par la CCBTA est d'un intérêt régional et ne pourra voir le jour qu'avec un cofinancement de l'ensemble des parties prenantes Europe, Etat, Région, Département et CNR. Le mode de gestion reste à définir à ce jour et fera l'objet d'une étude spécifique.
 - Création de boucles de randonnées.
- **Assurer la montée en gamme des infrastructures existantes** pour sécuriser la pratique des modes doux et assurer un accueil de qualité :
 - Signalétique pour : faciliter la cohabitation des différents usages, assurer l'orientation sur les itinéraires, valoriser les producteurs locaux et sites remarquables, informer sur les niveaux de difficultés des circuits, etc.
 - Equipements : racks, bornes VAE, casiers, aire de pique-nique, espaces ombragés, etc.
- **Soutenir la création d'une offre de services et commerces :**
 - Loueur-réparateur de vélos, offre de petite restauration, etc.
- **Faciliter l'accès à l'offre de modes doux et promouvoir la pratique avec :**
 - Identification : des chemins, voies navigables, pistes, offre de services accessibles (services, commerces, restauration, hébergement, animation, équipement, etc).
 - Promotion et animation : mettre à jour les cartes, développer une application, organiser des journées/soirées animées, s'inscrire dans la semaine européenne du vélo.

Améliorer l'attractivité et la notoriété de la Terre d'Argence

- Elaborer le dossier de candidature pour obtenir le Label Pays d'Art et d'Histoire d'ici 2023.
- Définir une politique de communication pour développer l'image de la Terre d'Argence (campagne média, vidéos, carte, route des saveurs, ...)
- Créer des évènements : grands évènements autour du BIO (salon avec rendez-vous gastronomiques, conférences, etc), marchés du terroir nocturnes.
- S'inscrire dans la réflexion sur le projet de classement de la Camargue au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Créer un club des Ambassadeurs du territoire.
- Développer des collaborations étroites avec les Offices de Tourisme voisins pour se positionner en offre complémentaire
- Assurer la montée en gamme de l'Office de Tourisme.



Orientation 13 | Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire

Pour participer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la CCBTA souhaite s'engager en faveur du « produit ici - consommé ici », c'est à dire une agriculture de proximité, qui bénéficie aux habitants du territoire et tire ainsi parti du fort potentiel agricole local :

- Un territoire riche de saveurs avec des productions agricoles d'une grande diversité en lien avec la diversité de ses terroirs (vignes, vergers d'oliviers, pêcheurs, abricotiers, cerisiers, cultures céréalières, maraichères, ainsi que de l'élevage, volaille, ovins et bovins viandes).
- Un territoire qui constitue également, à l'échelle du département, un des premiers territoires à avoir développé une agriculture raisonnée et biologique.

A travers le développement de circuits courts, la CCBTA y voit l'opportunité d'aller vers un modèle économique en faveur de :

- La santé et de l'amélioration de la qualité de vie,
- La réduction de l'impact sur l'environnement,
- La reconquête des terres agricoles qui est un élément essentiel à la mise en œuvre de cette orientation,
- La préservation de l'identité rurale et de son savoir-faire agricole qui constitue des atouts de notre territoire,
- La création d'emplois locaux,
- Des innovations sociales et organisationnelles,
- L'attractivité du territoire, en répondant aux aspirations croissantes des ménages de consommer « local » et « bio ».

➔ Objectifs

La CCBTA souhaite mettre en œuvre en lien avec les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, un projet alimentaire territorial (PAT) qui vise à rapprocher l'offre et la demande de produits locaux de qualité à travers la réalisation des objectifs suivants :

- **Promouvoir une agriculture raisonnée auprès des agriculteurs conventionnels**
- **Soutenir et favoriser le développement de circuits courts**

En facilitant l'accès à l'information pour les consommateurs ; accompagnant les agriculteurs sur la logistique nécessaire à l'organisation de circuits courts (vente à la ferme, livraisons, dépôts ventes...), de sorte que les différentes tâches et coûts induits ne deviennent pas une contrainte trop pesante (gestion des stocks, prise et préparation des commandes, facturation, livraison, etc)

- **Valoriser les produits alimentaires locaux et faire connaître les producteurs** : faciliter leur commercialisation auprès des particuliers, restaurateurs, structures privées et publiques.
- **Agir en faveur de la santé et d'une alimentation saine et locale** en permettant l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge et en favorisant l'accessibilité aux produits locaux.

➔ Actions

Promouvoir une agriculture raisonnée et biologique auprès des agriculteurs

- Mener des actions de sensibilisation auprès des exploitants en faveur d'une agriculture raisonnée

Favoriser le développement de circuits courts de distribution

- En lien avec l'orientation 10, permettre aux producteurs locaux de bénéficier d'un accompagnement de proximité : aide au développement d'une organisation logistique optimale et supportable, aide à la recherche de subventions et orientation vers les dispositifs, aide au développement d'outils de communication (informatique, réseaux sociaux, site internet.), aide au développement d'un accueil de qualité (cf. charte qualité).
- Réaliser un diagnostic de l'organisation logistique nécessaire au développement des circuits courts : identification et mise en œuvre des solutions qui peuvent être apportées (point de collecte, drive, commandes, livraison, AMAP, etc.)
- Organiser un marché paysan de producteurs itinérant sur les 5 communes, avec des horaires adaptés au rythme de vie des familles.
- Créer une maison des producteurs locaux : mener une étude préalable pour définir l'opportunité et la faisabilité du projet ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Valoriser les produits alimentaires locaux et faire connaître les producteurs :

- Créer un label des produits « Terre d'Argence » avec une identité forte.
- Créer un label des restaurants utilisant les produits locaux.
- Mettre en place une charte qualité « accueil à la ferme », répondant à des critères définis en adéquation avec les attentes et désirs du consommateur, et création d'un logo reconnaissable.
- Créer et diffuser une revue et/ou site internet pour valoriser les produits locaux et leurs producteurs, ainsi que les commerces et restaurants qui vendent ou utilisent les produits.
- En lien avec le « slow tourisme », créer un évènement qui allie patrimoine et gastronomie (ex : apéro panorama) : recenser les sites potentiels (attractifs, remarquables, inédits) et organiser un évènement gastronomique.
- Organiser un circuit œnologique référençant les mas de producteurs qui proposent des animations
- Organiser un festival / temps fort du développement durable autour de l'alimentation
- Développer la signalétique en direction des producteurs du territoire qui vendent sur l'exploitation, pour une meilleure orientation des consommateurs.

Agir en faveur de la santé et d'une alimentation saine et locale

- Organiser des ateliers autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation de qualité, les circuits courts, s'appuyant sur des outils : mallette pédagogique, prestation aux écoles, intervention d'un diététicien, etc.
- Animer une réflexion sur la lutte contre le gaspillage alimentaire pour trouver des solutions concrètes.
- Organiser une campagne de communication et des ateliers de sensibilisation des familles sur le thème du « juste prix » de produits alimentaires, sur les produits locaux, pour revenir à une consommation plus simple.
- Augmenter la part des produits locaux dans les établissements (écoles, collèges, lycées, etc)
- Réfléchir à la création d'un réseau de cuisines centrales du territoire.



